

Guide pratique pour l'évaluation ex post des interventions d'adaptation



*Atelier d'Açaí juçara à Três Cachoeiras, Rio Grande do Sul, Brésil
(Photo de Tiago Meirelles)*



Groupe de référence pour
les évaluations techniques
FONDS POUR L'ADAPTATION

Remerciements



Le présent guide pratique a été élaboré par le Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation (ci-après désigné Groupe de référence — ou AF-TERG, selon son acronyme en anglais). Le guide pratique a été rédigé par Mariana Vidal Merino, analyste chargée de l'évaluation au secrétariat du Groupe de référence. Ce guide s'appuie sur une méthodologie antérieure mise au point par Jindra Cekan/ova et par Margaret Spearman (consultantes indépendantes), sous la direction de Dennis Bours (coordonnateur du secrétariat du Groupe de référence de juillet 2019 à avril 2023) et avec le soutien de Caroline Holo (ancienne analyste de données au Groupe de référence). Susan Legro, membre du Groupe de référence, a servi de point focal pour cette activité et contribue à l'approche ex post depuis le deuxième projet pilote d'évaluation ex post engagé par le Groupe de référence.

Des remerciements particuliers sont également adressés aux autres membres du Groupe de référence, au secrétariat du Groupe de référence, aux évaluateurs pour les évaluations pilotes (Karen Komiti, Monica Ribadeneira Sarmiento et les évaluateurs de Geoadaptive), au secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation et aux nombreuses personnes et organisations qui ont fourni des commentaires et des retours d'information sur l'approche et la méthodologie lors d'une présentation de la phase pilote à la conférence internationale Adaptation Futures 2023 et lors du processus d'évaluation par des pairs en 2024.

Les commentaires sont les bienvenus et peuvent être envoyés à AF-TERG-SEC@adaptation-fund.org

Publié par :

Groupe de référence pour l'évaluation technique du Fonds pour l'adaptation (Groupe de référence)
1818 H Street NW
Washington DC 20433
États-Unis d'Amérique

Copyright :

© 2025 Groupe de référence pour l'évaluation technique du Fonds pour l'adaptation. Tous droits réservés. La reproduction et la distribution de tout ou partie de cette publication sont autorisées à des fins éducatives et non commerciales, sous réserve de mention appropriée de la source. Prière de citer l'ouvrage de la manière suivante :



Groupe de référence, 2025. Guide pratique pour l'évaluation ex post des interventions d'adaptation. Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation, Washington, DC.

Personnes à contacter :

Courriel : AF-TERG-SEC@adaptation-fund.org
Site Web : www.adaptation-fund.org/about/evaluation/



Sigles et abréviations	iii
1. À propos de ce guide pratique	1
2. Contexte.....	2
3. Comprendre l'évaluation ex post.....	3
4. Cadre de viabilité pour l'évaluation ex post des interventions d'adaptation	8
5. Notation de la viabilité des évaluations ex post se rapportant aux interventions d'adaptation	13
6. Le processus d'évaluation.....	15
Phase 1. Élaboration	17
Phase 2. Travail documentaire	21
Phase 3. Conception du travail de terrain	26
Phase 4. Réalisation du travail de terrain, analyse des données et établissement de rapports	31
Phase 5. Diffusion et apprentissage.....	36
7. Limites et défis de l'approche d'évaluation ex post.....	39
8. Rôles et attributions.....	42
9. Bibliographie	44
Annexe A. Éléments du cadre ExPost-EAI (Glossaire)	46
Annexe B. Critères de sélection pour les évaluations ex post des projets.....	52
Annexe C. Description des termes de référence pour les évaluations ex post	59
Annexe D. Grandes lignes du rapport initial sur les évaluations ex post du Groupe de référence	60
Annexe E. Grandes lignes du rapport sur les évaluations ex post.....	62
Annexe F. Autres méthodes d'évaluation pour les évaluations ex post des projets	64
Annexe G. Méthodes et outils pour l'évaluation ex post (liste non exhaustive).....	67



Liste des tableaux

Tableau 1. Notation de la viabilité des évaluations ex post se rapportant aux interventions d'adaptation	13
Tableau 2. Aperçu (non exhaustif) des méthodes et outils de collecte des données	28
Tableau 3. Suivi de la durabilité des résultats ex post avec ou sans résultats mesurés lors de l'évaluation finale	32
Tableau 4. Analyse de la viabilité	34
Tableau 5. Analyse de la résilience	34
Tableau 6. Limites courantes des évaluations ex post et approches pour y remédier.....	39
Tableau 7. Rôles et responsabilités dans une évaluation ex post commandée par le Groupe de référence	42
Tableau 8. Éléments du Cadre de viabilité pour l'évaluation ex post des interventions d'adaptation (ExPost-EAI).....	46
Tableau 9. Critères de sélection pour des évaluations complètes des évaluations ex post des projets	54
Tableau 10. Méthodes et outils pour l'évaluation ex post (non exhaustifs)	67

Liste des figures

Figure 1. Intégration de l'évaluation ex post et de la viabilité dans le cycle de projet.....	3
Figure 2. Comprendre l'évaluation ex post : que mesure-t-on ex post ?.....	6
Figure 3. Le Cadre de viabilité pour l'évaluation ex post des interventions d'adaptation (ExPost-EAI).....	9
Figure 4. Les cinq étapes de la boîte à outils de l'évaluation ex post	16
Figure 5. Communautés d'apprentissage issues des évaluations ex post des interventions du Fonds d'adaptation	37
Figure 6. Critères de sélection pour les évaluations ex post.....	53

Sigles et abréviations



AF	Fonds pour l'adaptation
AF-TERG	Groupe de référence pour l'évaluation technique du Fonds pour l'adaptation
CI/EWS	Systèmes d'information et d'alerte précoce sur le climat
Expost-EAI	Cadre de viabilité pour l'évaluation ex post des interventions d'adaptation
PFC	Pays fragile et touché par un conflit
IM	Institution de mise en œuvre
EMP	Examen à mi-parcours
AQ/CQ	Assurance et contrôle de la qualité
QCA	Analyse qualitative comparative
Fonds	Fonds pour l'adaptation
TDC	Théorie du changement
TDR	Termes de référence
TDV	Théorie de la viabilité
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

1. À propos de ce guide pratique



Bienvenue dans ce guide pratique conçu pour l'évaluation ex post des projets et des programmes relatifs à l'adaptation. Ce guide complet vise à aider les institutions de mise en œuvre et les prestataires de l'évaluation à mieux comprendre les conditions à remplir pour mener à bien une évaluation ex post des projets et programmes du Fonds pour l'adaptation.

La réalisation d'une évaluation ex post, décrite dans le présent document, vise un triple objectif :

- 1. Évaluer l'évolution des résultats du projet :** Évaluer l'évolution des résultats du projet depuis l'évaluation finale jusqu'à l'évaluation ex post réalisée trois à cinq ans après la clôture administrative du projet.
- 2. Recenser les conditions de viabilité :** Déterminer les conditions qui ont permis de pérenniser les résultats en matière d'adaptation du projet dans le temps.
- 3. Analyser la contribution à la résilience :** Examiner comment des résultats durables renforcent la résilience du système dans son ensemble.

Les évaluations ex post des projets du Fonds pour l'adaptation aident à comprendre comment les interventions contribuent au renforcement de la résilience et permettent de s'adapter au changement climatique dans les pays en développement, compte tenu de la gamme complexe de facteurs d'influence.

Les outils contenus dans ce guide pratique sont conçus pour aider les utilisateurs à s'arrimer aux prescriptions et aux étapes logiques nécessaires au lancement, à la planification, à la gestion et à l'apprentissage issu de l'évaluation des projets du Fonds pour l'adaptation après leur achèvement. Le guide propose une approche structurée de l'évaluation de la durabilité des interventions d'adaptation et décrit chaque étape du processus d'évaluation, à partir de la préparation jusqu'à l'utilisation des résultats de l'évaluation. Il précise les rôles et responsabilités du partenariat du Fonds pour l'adaptation dans la conduite des évaluations ex post et précise le contenu attendu du rapport d'évaluation, ainsi que les procédures pour sa soumission. En outre, le guide décrit les échelles de notation utilisées pour évaluer la pérennité des résultats des projets dans le temps, sur la base de critères spécifiques observés au cours de l'évaluation.

Que vous soyez une institution de mise en œuvre, un prestataire d'évaluation ou toute autre partie prenante désireuse d'évaluer la pérennité des projets d'adaptation, ce guide pratique offre des conseils précieux et des outils pratiques pour améliorer votre processus d'évaluation. Il s'agit d'un document évolutif, conçu pour s'adapter au fil du temps à la lumière des enseignements tirés des évaluations en cours.

2. Contexte



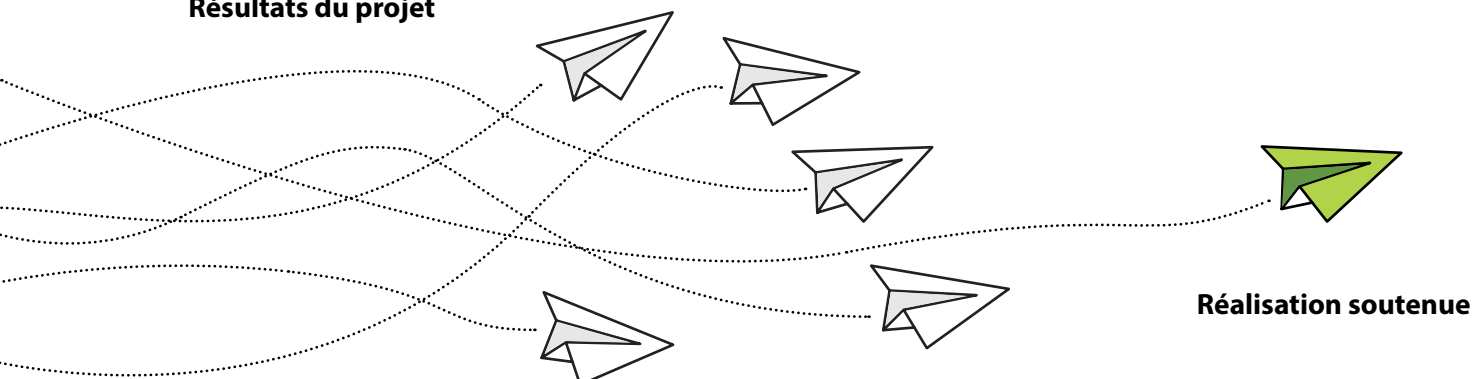
Les évaluations ex post des interventions d'adaptation sont rarement menées chez les bailleurs de fonds, malgré leur potentiel précieux d'apprentissage et d'amélioration de la résilience climatique future. Les principaux défis comprennent l'insuffisance des fonds, lesquels sont alloués principalement au suivi et à l'évaluation initiaux, les difficultés à mesurer les effets à long terme et les problèmes logistiques d'accès aux données après la fin des projets. En outre, il existe souvent une préférence pour investir dans de nouveaux projets plutôt que d'évaluer ceux qui sont achevés, ce qui limite les possibilités d'apprentissage et d'amélioration.

En 2022, conscient de cette insuffisance, le Groupe de référence de l'évaluation technique du Fonds pour l'adaptation [Groupe de référence (AF-TERG)] s'est lancé dans une initiative qui fait école, à savoir réaliser une série d'évaluations ex post expérimentales destinées à tirer des enseignements cruciaux des projets et programmes qui ont été menés à bien par le Fonds pour l'adaptation.

À la suite de ces efforts qui devraient faire tâche d'huile, le Groupe de référence a élaboré un Cadre de viabilité pour l'évaluation ex post des interventions d'adaptation (en abrégé ExPost-EAI). Ce cadre a été conçu pour évaluer l'évolution des résultats des projets entre le moment de l'évaluation finale et le moment de l'évaluation ex post, c'est-à-dire trois à cinq ans après la clôture administrative du projet.

Pour les projets exécutés à l'initiative du Fonds pour l'adaptation, les impacts s'entendent des bénéfices générés par le projet sur le plan de l'adaptation. On peut notamment citer un renforcement de la résilience climatique et une réduction des risques climatiques grâce à des mesures destinées à combattre la vulnérabilité d'un système, ainsi que son exposition et/ou à en accroître la capacité d'adaptation. Le Cadre d'évaluation ex post des interventions d'adaptation (ExPost-EAI) aide en outre à déterminer les conditions qui ont permis de maintenir les résultats d'adaptation d'un projet dans le temps, ainsi que la mesure dans laquelle ces résultats maintenus concourent à la résilience du système.

Résultats du projet



Réalisation soutenue

3. Comprendre l'évaluation ex post



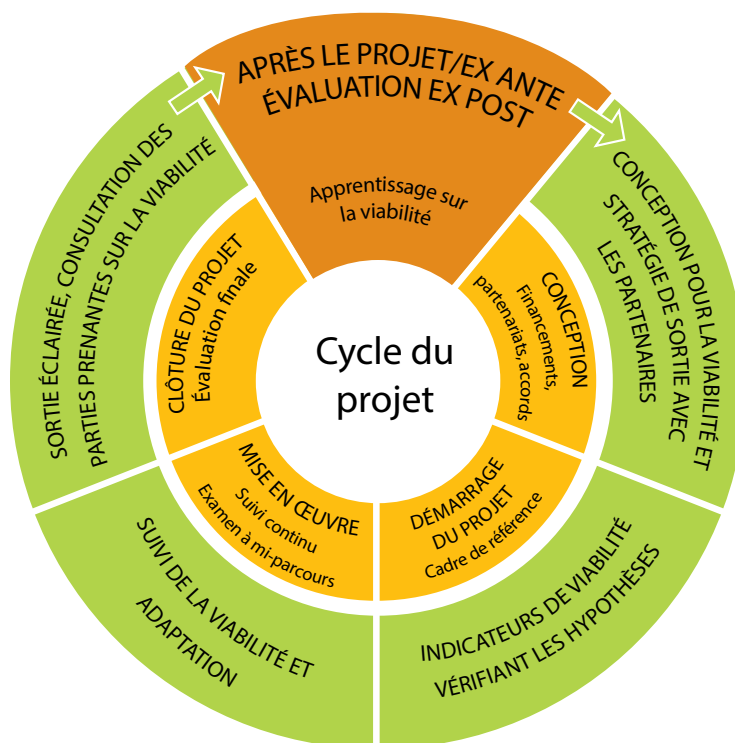
C'est quoi, une évaluation ex post ?

L'évaluation ex post désigne l'évaluation réalisée après l'achèvement d'un projet ou d'une intervention. Son objectif principal est d'évaluer dans quelle mesure les objectifs du projet ont été atteints et d'analyser les facteurs ayant favorisé ou freiné les résultats du projet (OCDE, 2023).

Ce type d'évaluation est étroitement lié au concept de **viabilité**, qui concerne la question de savoir si les avantages de l'intervention se poursuivent ou devraient se poursuivre dans le temps (OCDE, 2021). Contrairement aux évaluations menées à la fin d'un projet, qui consistent souvent à estimer la probabilité de viabilité sur la base de facteurs prédictifs, l'évaluation ex post examine spécifiquement la poursuite effective des avantages pendant une période donnée après l'achèvement du projet.

La figure 1 décrit la relation entre l'évaluation ex post et les différentes phases du cycle de projet, en veillant à ce que les enseignements tirés contribuent à l'amélioration continue des pratiques de développement.

Figure 1. Intégration de l'évaluation ex post et de la viabilité dans le cycle de projet



Source : Adapté de Cekan J. (2016)

Pourquoi les évaluations ex post sont-elles déterminantes pour les projets d'adaptation ?

À mesure que se renforce le besoin de processus plus rapides, plus outillés pour répondre aux besoins et plus adaptables pour atteindre des trajectoires de développement résilient, se pose la nécessité impérieuse de tirer les enseignements qui s'imposent des interventions passées. Cependant, il manque souvent des éléments probants sur ce qui a fonctionné et sur la raison pour laquelle cela a fonctionné — en particulier dans des conditions en constante évolution. Les responsables de l'élaboration des politiques et les praticiennes et praticiens de la chose ont besoin de ces informations pour concevoir de meilleurs politiques, interventions et programmes possibles, favorisant ainsi une plus grande transparence couplée à une compréhension plus claire des compromis et des risques associés.

Si les évaluations à mi-parcours et les évaluations finales des projets offrent un instantané des réussites immédiates, les évaluations ex post sont particulièrement pertinentes dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, eu égard de l'évolution constante des conditions environnementales et de la résilience des communautés. Elles permettent de déterminer si les mesures d'adaptation continuent de répondre aux défis actuels et nouveaux, garantissant la pertinence des interventions.

Les évaluations ex post des interventions d'adaptation offrent de nombreux avantages aux différentes parties prenantes engagées dans les efforts d'adaptation aux changements climatiques. Ces avantages sont, mais pas exclusivement :

- **L'apprentissage et l'amélioration** : les évaluations ex post permettent d'analyser les résultats du projet, en cernant à la fois ses réussites et ses insuffisances. Ce processus de réflexion permet aux parties prenantes de déterminer les enseignements tirés et les axes d'amélioration pour les projets futurs.
- **Le renforcement de la responsabilisation** : les évaluations ex post contribuent à une responsabilisation accrue en amont vis-à-vis des bailleurs de fonds et des responsables de l'élaboration des politiques, et en aval à l'égard des participants au projet ciblés, favorisant ainsi la transparence et la confiance dans le processus d'exécution.
- **Compréhension de l'impact** : les évaluations ex post permettent de comprendre l'impact réel du projet dans le temps et de cerner les effets imprévus qui ont pu apparaître au fil du temps. Ces informations sont particulièrement précieuses pour évaluer les avantages du projet sur le plan de l'adaptation, compte tenu du renforcement progressif des capacités d'adaptation et de la résilience. Les évaluations ex post offrent la possibilité non seulement d'analyser les impacts à moyen terme, qui n'étaient peut-être pas nécessairement visibles pendant la mise en œuvre, mais aussi de comprendre dans quelle mesure les résultats initiaux du projet concourent à l'atteinte des objectifs d'adaptation à long terme.

- **L'amélioration de la conception et de la gestion des projets :**
les conclusions d'une évaluation ex post peuvent éclairer la conception, la stratégie et la gestion des projets d'adaptation à venir. Qu'il s'agisse d'allocation des ressources, d'ajustement des stratégies ou de reproduction des approches réussies, l'évaluation fournit des enseignements précieux pour étayer la prise de ces décisions.
- **La mobilisation des parties prenantes :** impliquer les parties prenantes dans le processus d'évaluation ex post favorise le dialogue, renforce la confiance et consolide les relations. Cela témoigne d'une volonté d'écouter les retours d'information et de s'engager dans des efforts collaboratifs en vue d'une amélioration continue.
- **L'établissement de rapports fondés sur des bases factuelles :**
les évaluations ex post produisent des rapports basés sur des éléments factuels, utilisables pour les besoins de suivi interne, pour la communication externe, et encore pour répondre aux conditions posées par les bailleurs de fonds ou des instances réglementaires en matière d'établissement de rapports.
- **L'amélioration de la transparence dans l'établissement de rapports :**
les évaluations ex post contribuent à renforcer la transparence et à produire des informations essentielles pour les rapports nationaux soumis à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'Accord de Paris, facilitant ainsi une prise de décision éclairée à l'échelle mondiale.

Dans l'ensemble, les évaluations ex post jouent un rôle absolument décisif non seulement pour apprécier la viabilité des interventions en matière d'adaptation, mais aussi pour orienter les stratégies et actions futures en faveur de la résilience face aux changements climatiques.

Objectifs et questions d'évaluation

La réalisation d'une évaluation ex post de projets et programmes relatifs à l'adaptation, telle que présentée dans ce document, répond à un triple objectif qui s'articule comme suit :

1. Évaluer l'évolution des résultats du projet — à la fois positifs et négatifs — entre l'évaluation finale et l'évaluation ex post réalisée trois à cinq ans après la fin du projet d'un point de vue administratif.
2. Déterminer les conditions ayant contribué au maintien — ou, au contraire, à la détérioration — des résultats d'adaptation du projet dans le temps.
3. Analyser les mécanismes par lesquels les résultats pérennisés contribuent à la résilience du système.

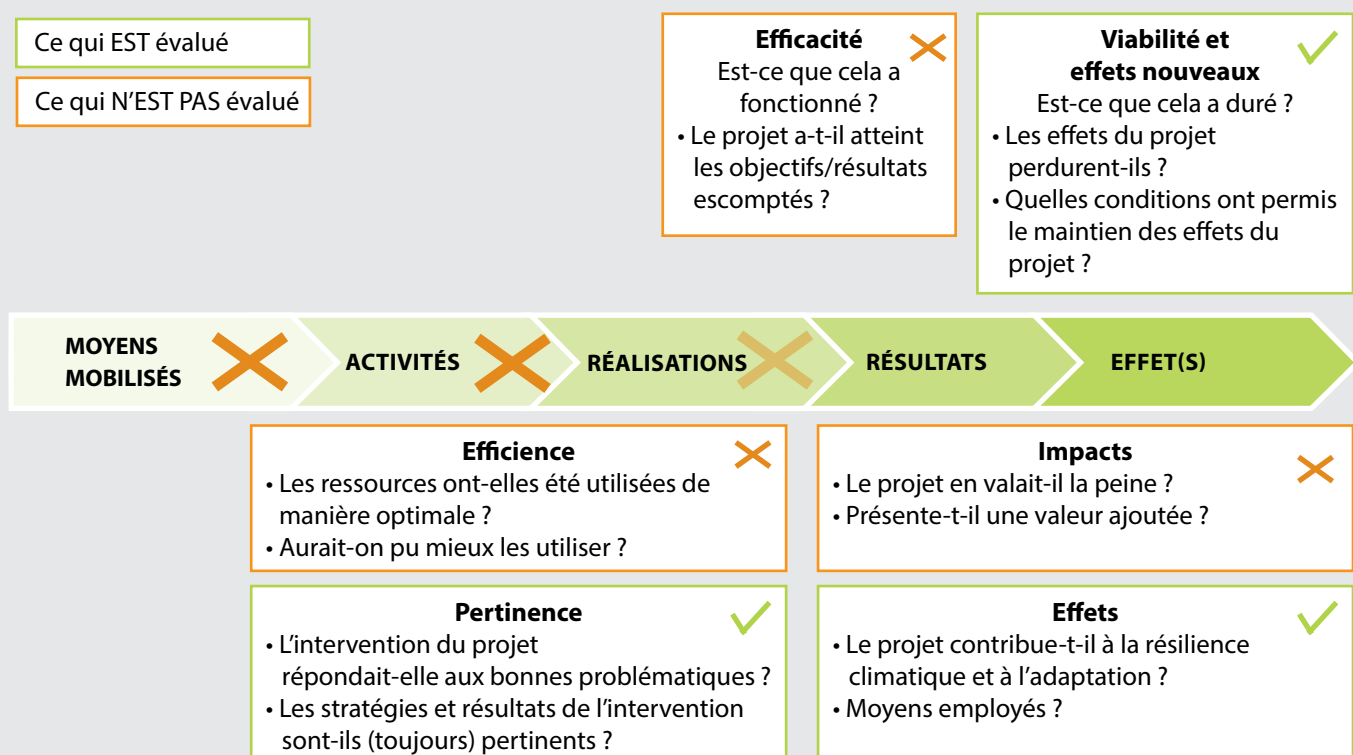
Les principales questions d'évaluation auxquelles l'évaluation ex post vise à répondre sont les suivantes :

1. Les résultats du projet ont-ils été maintenus depuis son achèvement ?
2. Quels facteurs ont contribué — ou au contraire nui — au maintien dans le temps des résultats d'adaptation du projet ?
3. Comment les caractéristiques des résultats durables contribuent-elles à la résilience du système ?

Les évaluations ex post des projets du Fonds d'adaptation visent à comprendre comment les interventions du projet ont contribué à des bénéfices d'adaptation durables dans un contexte complexe de facteurs influents, plutôt que de chercher à établir un lien de cause à effet direct entre le projet et les résultats.

Au cours de ce processus d'évaluation ex post, les perspectives (et la note) de viabilité fournies dans l'évaluation finale sont réévaluées. Alors que la note de viabilité attribuée lors de l'évaluation finale constitue une estimation de la probabilité de maintien des résultats dans le temps, la note de viabilité ex post vérifie la persistance effective des résultats du projet, en identifiant notamment les résultats en matière d'adaptation qui perdurent depuis l'achèvement du projet.

Figure 2. Comprendre l'évaluation ex post : que mesure-t-on ex post ?



Quand mener des évaluations ex post ?

Les évaluations ex post de projets doivent être menées dans des conditions et délais bien déterminés afin d'en garantir la pertinence et l'efficacité. Le moment choisi pour ces évaluations doit tenir compte de plusieurs facteurs, tels que la nature du projet, ses objectifs et la durée attendue des bénéfices nets qu'il génère, entre autres facteurs à prendre en considération.

Le Groupe de référence évalue les interventions d'adaptation aux changements climatiques trois à cinq années après l'achèvement des projets, ce qui présente à la fois des défis et des possibilités. Des défis apparaissent au regard de la nature de long terme des processus d'adaptation, qui englobent le décalage temporel dans l'apparition des impacts, des chaînes causales complexes, une incertitude dans les réponses et le développement progressif des capacités d'adaptation et de résilience (voir section 7. Limites et défis, pour une description plus détaillée). Ces facteurs nécessitent une collecte de données longitudinale et des méthodes d'évaluation adaptatives afin d'évaluer avec précision la durabilité des effets et la contribution des projets à la résilience.

Réaliser des évaluations trois à cinq années après la fin d'un projet permet d'analyser des effets à moyen terme qui peuvent ne pas être visibles pendant la mise en œuvre du projet (ou peu après), et de comprendre comment les résultats initiaux du projet contribuent aux objectifs d'adaptation à long terme. Ce délai représente aussi un juste équilibre entre l'observation des résultats précoces et le temps nécessaire à l'apparition de changements plus pérennes, garantissant ainsi une compréhension plus complète de la façon dont les interventions en matière d'adaptation interagissent avec des contextes environnementaux, sociaux et économiques en évolution constante. Enfin, cette fenêtre temporelle vise à atténuer les difficultés liées à l'évolution de la mobilisation des parties prenantes au fil du temps, aux biais de mémoire, et à l'accès aux données fiables plusieurs années après la clôture du projet.

Ce choix de période ne signifie pas que les évaluateurs doivent exclure une approche ex post pour les projets clôturés depuis plus de cinq ans, ni qu'une équipe d'évaluation ne peut pas revenir sur un projet à plusieurs reprises. Le calendrier des évaluations ex post du Groupe de référence reflète sa programmation actuelle, qui prévoit une à deux évaluations ex post par an. Cependant, certaines organisations retournent à plusieurs reprises sur le site d'un projet après sa clôture (JICA 2024a, JICA 2024b). L'évaluation des interventions d'adaptation sur le long terme est encouragée. Ce type d'évaluation peut fournir des informations précieuses sur la durée effective des bénéfices d'adaptation, ainsi que sur les aléas climatiques et les effets de résilience qui peuvent apparaître seulement après un certain temps.

4. Cadre de viabilité pour l'évaluation ex post des interventions d'adaptation



Le Cadre de viabilité pour l'évaluation ex post des interventions d'adaptation (ExPost-EAI) est une méthode structurée que l'on utilise pour évaluer la viabilité des interventions d'adaptation, qui est essentielle pour améliorer les projets et programmes futurs et faire en sorte qu'ils aident efficacement les pays en développement à accroître leur résilience et à s'adapter aux changements climatiques. Il permet de recenser les facteurs qui ont pu renforcer ou affaiblir les retombées à long terme du projet et renseigne sur la façon dont les interventions du projet ont contribué à la résilience du système. Sur la base de cette analyse, il est possible de déterminer la mesure dans laquelle les résultats du projet sont pertinents au regard des objectifs stratégiques du Fonds pour l'adaptation.

Le cadre ExPost-EAI structure le processus d'évaluation autour du **système humain et environnemental** dans lequel le projet a été réalisé et où ses avantages nets au plan de l'adaptation devraient se concrétiser. Les limites de ce système sont généralement fixées pendant la phase de conception du projet et peuvent être physiques, conceptuelles ou temporelles. Ces limites peuvent aussi changer au fil du temps. Pendant la phase d'évaluation, une définition claire du système donne la possibilité aux évaluateurs de déterminer quelles composantes environnementales, climatiques, sociales, économiques et politiques entrent dans le champ d'application du Cadre ExPost-EAI et quelles composantes ne le font pas. Cela aide en revanche à définir les limites de l'évaluation.

Au sein du système humain et environnemental, **les interventions d'adaptation** menées au titre du projet sont définies comme des mesures visant à réduire les risques liés aux changements climatiques, lesquelles sont généralement réalisées en accroissant la résilience d'un système, en renforçant sa capacité d'adaptation et/ou en réduisant sa vulnérabilité et son exposition à ces risques. Suivant la théorie du changement, les projets du Fonds pour l'adaptation induisent des productions, c'est-à-dire des résultats immédiats ou des produits des activités de projet. Ces productions contribuent à l'atteinte des résultats au plan de l'adaptation, qui, dans les projets du Fonds pour l'adaptation, représentent des améliorations sur le plan de la résilience, une réduction de la vulnérabilité et un renforcement de la capacité d'adaptation dans les systèmes ciblés.

Au cours de l'évaluation finale du projet, l'équipe d'évaluation passe en revue les indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis afin de mesurer les progrès accomplis vers les résultats en matière d'adaptation. Il s'agit notamment de déterminer si les indicateurs ont été entièrement atteints, partiellement atteints ou non atteints.

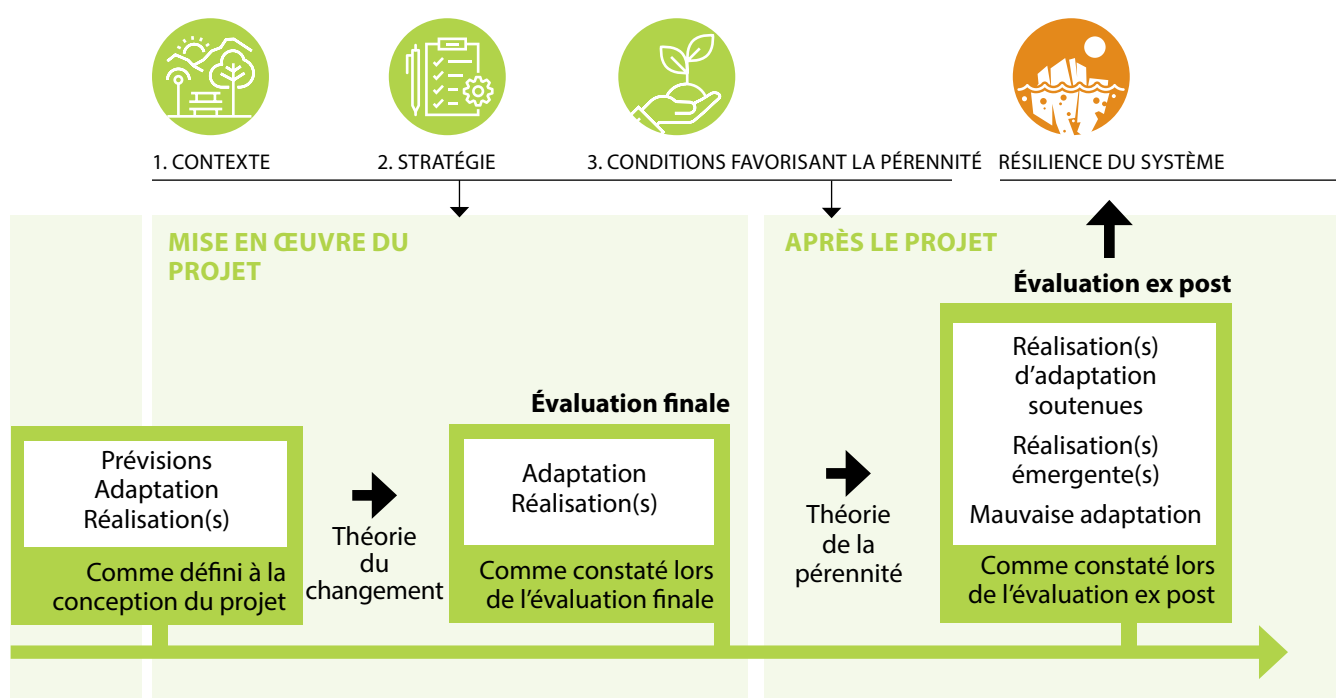
Lors de **l'évaluation ex post** qui suit, ces indicateurs sont à nouveau évalués pour suivre la façon dont leur état a évolué depuis l'évaluation finale du projet. Ce processus

permet de vérifier la pérennité des résultats du projet en recensant les résultats au plan de l'adaptation qui ont été maintenus depuis l'achèvement du projet¹. En outre, l'évaluation détermine les conditions qui ont soit favorisé soit entravé la viabilité à long terme de ces résultats.

Une fois que les résultats au plan de l'adaptation maintenus au moment de l'évaluation ex post ont été mis en évidence, leur contribution à une résilience accrue du système est décrite à l'aide d'attributs de résilience choisis à cet effet. **La résilience** s'entend de « la capacité des systèmes sociaux, économiques ou environnementaux à faire face à une perturbation, une tendance ou un événement dangereux, leur permettant d'y réagir ou de se réorganiser de façon à conserver leur fonction essentielle, leur identité et leur structure » (GIEC, 2021).

En résumé, une évaluation ex post utilisant le cadre ExPost-EAI commence par déterminer les résultats qui ont été préservés depuis l'achèvement du projet. Elle analyse ensuite les facteurs qui ont favorisé ou entravé la durabilité desdits résultats et évalue la façon dont les résultats d'adaptation soutenus concourent à la résilience globale du système. La figure 3 présente les principaux éléments du cadre ExPost-EAI, qui sont expliqués plus en substance dans cette section et décrits par le menu à l'**annexe A**.

Figure 3. Le Cadre de viabilité pour l'évaluation ex post des interventions d'adaptation (ExPost-EAI)



1. Cette situation contraste avec l'évaluation de la viabilité à la fin d'un projet, où la note de viabilité consiste en une estimation fondée sur divers facteurs permettant de prédire la probabilité que les résultats perdurent dans le temps.

Durabilité des réalisations du projet

Une évaluation ex post est généralement réalisée trois à cinq années après l'évaluation finale du projet, période pendant laquelle des changements peuvent s'être produits. Au fil du temps, certaines réalisations du projet peuvent avoir diminué ou disparu, alors que d'autres peuvent avoir gagné en ampleur. Certaines réalisations peuvent avoir eu des conséquences imprévues ou avoir été mal adaptées au contexte. L'évaluation peut aussi révéler de nouvelles réalisations, le cas par exemple où les parties prenantes ont emprunté de nouvelles voies pour pérenniser les résultats des projets ou lorsqu'elles ont obtenu des résultats totalement nouveaux qui n'étaient prévus au départ ni par les bailleurs de fonds ni par les responsables de la mise en œuvre. Le cadre ExPost-EAI évalue les changements survenus dans les réalisations du projet entre la phase de mise en œuvre — y compris les **réalisations escomptées an matière d'adaptation** et celles observées **à l'achèvement du projet** (évaluation finale) — et le moment de l'évaluation ex post, **en évaluant les réalisations** durables et nouvelles, ainsi que les éventuelles **mauvaises adaptations** (voir la figure 3).

Les réalisations au plan de l'adaptation sont évaluées à l'aide d'indicateurs de production et de réalisation du projet. D'où l'importance d'évaluer la disponibilité et la qualité des données dès l'entame du processus afin de vérifier si un projet se prête à une évaluation ex post et s'il répond aux critères d'évaluabilité. Ce sujet est abordé plus en détail à la section 6 (phase 1) du présent document.

Les réalisations durables au plan de l'adaptation observées ex post constituent un instantané dans le temps et ne devraient pas être assimilées à une réussite définitive du projet ni être considérées comme une indication des réalisations futures. Au contraire, elles fournissent des informations précieuses sur les effets à moyen terme du projet, qui n'étaient probablement pas pleinement visibles lors de la mise en œuvre initiale. Cette démarche permet de mieux comprendre dans quelle mesure les résultats initiaux du projet contribuent aux objectifs d'adaptation à long terme. En outre, l'évaluation des réalisations durables et émergentes nous aide à mieux appréhender la façon dont les interventions au titre de l'adaptation interagissent dans des contextes environnementaux, sociaux et économiques en mutation.

Principaux aspects de l'évaluation de la viabilité

L'évaluation a pour objectif supplémentaire de mettre en évidence les conditions qui ont favorisé ou entravé au fil du temps la préservation des réalisations du projet au plan de l'adaptation. Conformément au cadre ExPost-EAI, ces conditions sont classées par catégories, comme suit :

1. **Contexte** : il comprend l'examen des caractéristiques des systèmes humains et naturels dans lesquels le projet a été exécuté. Cette catégorie évalue aussi les évolutions survenues après l'évaluation finale du projet, qui ont

influé sur la viabilité des réalisations au plan de l'adaptation. Les risques liés aux changements climatiques et leurs répercussions sur le système qui ont motivé les objectifs stratégiques du projet au plan de l'adaptation et de résilience sont particulièrement pertinents.

2. Stratégie du projet : cette catégorie comprend l'examen de la conception et de la stratégie du projet. Elle prend en considération toute modification pertinente survenue pendant la mise en œuvre et permet aux parties concernées de se familiariser avec les projections relatives à la performance et à la viabilité du projet au moment de l'évaluation finale. L'évaluation ex post porte en outre sur l'évaluation finale du projet, sur le plan de viabilité et sur la stratégie de sortie (si elle existe). Elle vise à mieux cerner les risques répertoriés, les mesures d'atténuation prévues et les hypothèses relatives à la viabilité des réalisations à l'achèvement du projet. Ces informations sont ensuite comparées et vérifiées à l'aide des données recueillies pendant le processus d'évaluation ex post.

3. Conditions favorisant la viabilité : cette catégorie implique d'évaluer les conditions qui préservent les avantages de l'adaptation induits par le projet, puis de les comparer aux conditions prévues au moment de l'évaluation finale. La même approche est utilisée par ailleurs pour déterminer les obstacles à la viabilité des réalisations qui ont été relevées au moment de l'évaluation finale, mais n'ont pas été pérennisées depuis lors ou dont l'impact a diminué avec le temps.

Ces conditions se manifestent à différents niveaux (individuel, institutionnel, communautaire, écosystémique, entre autres) et peuvent être classées dans les catégories suivantes² :

- a) **Appropriation** des résultats et des interventions du projet par les parties prenantes.
- b) Acquisition et préservation des **capacités**.
- c) Établissement et préservation des **partenariats**.
- d) Disponibilité des **ressources** matérielles et immatérielles.

Contribution à la résilience du système

Une fois que les résultats durables au plan de l'adaptation et leurs principaux facteurs de soutien ont été mis en évidence, le cadre ExPost-EAI examine la façon dont ces résultats contribuent à la résilience du système. Il convient de souligner que la résilience du projet lui-même n'est pas évaluée ex post³.

2. Ces catégories sont comparables au « Cadre conceptuel pour la viabilité et les stratégies de sortie » (Sustainability and Exit Strategies Conceptual Framework) élaboré par Coates et Kegode (2012). L'hypothèse qui sous-tend leur cadre d'évaluation ex post est que les résultats des projets dépendent de la présence continue des facteurs suivants :

1) la motivation ; 2) les ressources ; 3) les capacités ; et 4) les relations.

3. Le cadre ExPost-EAI évalue la résilience grâce à un projet et non la résilience d'un projet.

Les voies par lesquelles les résultats durables au plan de l'adaptation contribuent à la résilience du système sont décrites selon les caractéristiques suivantes⁴ :

- 1. Échelle** : les effets à l'échelle temporelle ou spatiale nécessaire pour que les systèmes humains et naturels conservent ou modifient leurs fonctions et leurs structures face aux perturbations liées au climat.
- 2. Redondance** : les effets sur la disponibilité des ressources, des moyens ou des options pour soutenir la résilience face aux chocs climatiques.
- 3. Diversité et inclusion** : les effets sur la diversité des acteurs et des ressources qui travaillent/interagissent afin d'atteindre des objectifs communs, et la mesure dans laquelle les réalisations du projet concourent à l'équité et à l'inclusion.
- 4. Flexibilité** : les effets sur la capacité du système à s'adapter rapidement à l'incertitude, à relever efficacement les défis et à saisir les possibilités qui peuvent résulter du changement.
- 5. Interdépendance et boucles de rétroaction** : sur les circuits de communication, l'accès à l'information ou la mise en place de partenariats pour répondre ou s'adapter aux chocs ou aux facteurs de stress.

Les équipes d'évaluation devraient classer par ordre de priorité les éléments spécifiques du cadre en fonction des objectifs, des caractéristiques, de la disponibilité des ressources et des données probantes du projet pour éclairer le processus d'évaluation.

De plus amples détails sur l'évaluation de ces aspects essentiels figurent à **l'annexe A**.

Encadré 1. Pertinence

Le Fonds pour l'adaptation définit la pertinence comme « la mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention répondent aux besoins des bénéficiaires, ainsi qu'aux besoins, aux politiques et aux priorités mondiaux, nationaux et à ceux des partenaires/institutions, et continuent d'y répondre même si les circonstances changent. La pertinence fait également référence à la cohérence de l'intervention avec les priorités du pays.

On peut faire valoir que si une intervention demeure utile au fil du temps, il est plus probable qu'elle soit poursuivie. Cette pertinence pourrait être soit directe, par l'intervention elle-même, soit indirecte, et passer ainsi par de nouvelles trajectoires grâce auxquelles les nouvelles réalisations continuent de soutenir les efforts de résilience.

En examinant les principaux aspects de la viabilité, et particulièrement les modifications du contexte depuis la clôture du projet, ainsi que la contribution des résultats durables à la résilience du système, nous pouvons évaluer la pertinence continue des effets du projet dans le contexte ex post.

4. Adapté de Ospina et Kumari Rigaud (2021).

5. Notation de la viabilité des évaluations ex post se rapportant aux interventions d'adaptation



Dans le cadre d'une évaluation ex post, il n'est guère réaliste de mesurer l'effet direct d'un projet et d'en attribuer spécifiquement les réalisations aux interventions menées. Des facteurs externes tels que les transformations économiques, les mutations politiques ou les conditions environnementales peuvent influencer sur les résultats d'un projet, rendant difficile l'identification des effets qui lui sont propres. C'est pour cette raison que les évaluations ex post des projets financés par le Fonds pour l'adaptation examinent la contribution causale des interventions du projet à la capacité d'adaptation du système, parallèlement à d'autres éléments. En d'autres termes, l'évaluation ex post ne cherche pas à établir un lien de cause à effet direct entre le projet et les réalisations durables au plan de l'adaptation, mais plutôt à expliquer comment l'intervention a joué un rôle parmi une multitude d'autres facteurs contributifs.

La contribution du projet aux processus d'adaptation sera évaluée en fonction des éléments du cadre ExPost-EAI. Les notes seront attribuées sur une échelle de 1 à 6 (de très satisfaisante à très insatisfaisante), qui est décrite plus en détail au tableau 1, qui englobe également une description du niveau de données probantes attendu. Dans de nombreux cas, les éléments factuels peuvent ne pas correspondre parfaitement à l'une des descriptions de la notation. Par conséquent, une note sera attribuée sur la base de la description qui correspond le mieux aux éléments probants disponibles.

La viabilité ex post est définie comme la mesure dans laquelle les avantages du projet au plan de l'adaptation pour l'environnement et les communautés **ont perduré** au-delà de la durée de vie du projet et sont étayés par des ressources, des partenariats, des capacités et une appropriation à différents niveaux (par exemple, aux niveaux individuel, institutionnel, communautaire et écosystémique).

Tableau 1. Notation de la viabilité des évaluations ex post se rapportant aux interventions d'adaptation

Notation	Description
Très satisfaisante (HS)	Les contributions du projet aux avantages au plan de l'adaptation pour l'environnement et/ou pour les communautés dépassent les réalisations attendues au départ. En complément, le projet peut induire des avantages positifs imprévus. Les ressources, les partenariats, les capacités et l'appropriation locale des activités sont suffisants pour préserver les avantages positifs.
Satisfaisante (S)	Les contributions du projet aux avantages au plan de l'adaptation pour l'environnement et/ou pour les communautés sont conformes aux réalisations attendues au départ. En complément, le projet peut induire des avantages positifs imprévus. Les ressources, les partenariats, les capacités et l'appropriation locale des activités sont suffisants pour faire perdurer les avantages positifs.

Notation	Description
Modérément satisfaisante (MS)	Seuls certains des avantages du projet au plan de l'adaptation pour l'environnement et les communautés perdurent. En complément, le projet peut induire des avantages positifs imprévus pour l'environnement et/ou pour les communautés. Les ressources, les partenariats, les capacités et l'appropriation locale des activités peuvent être insuffisants pour préserver tous les avantages positifs.
Modérément insatisfaisante (MU)	Seuls certains des avantages du projet au plan de l'adaptation pour l'environnement et les communautés perdurent. Des ressources, des partenariats, des capacités et une appropriation locale des activités supplémentaires sont nécessaires pour faire perdurer les résultats positifs. Certains des résultats du projet sont inadaptés, ce qui signifie qu'ils ont eu des impacts négatifs imprévus sur l'environnement et/ou sur les communautés, augmentant potentiellement la vulnérabilité au changement climatique, accentuant les problèmes existants ou faisant émerger de nouveaux risques.
Insatisfaisante (U)*	La contribution du projet aux avantages de l'adaptation pour l'environnement et/ou les communautés est mineure. Les ressources, les partenariats, les capacités et l'appropriation locale des activités sont insuffisants pour faire perdurer les résultats positifs. Certains des résultats du projet sont inadaptés, ce qui signifie qu'ils ont eu des impacts négatifs imprévus sur l'environnement et/ou sur les communautés, augmentant potentiellement la vulnérabilité au changement climatique, accentuant les problèmes existants ou faisant émerger de nouveaux risques.
Très insatisfaisante (HU)*	Les avantages du projet au plan de l'adaptation pour l'environnement et/ou pour les communautés ne sont pas durables. Le projet a entraîné une mauvaise adaptation, c'est-à-dire qu'il a involontairement accru la vulnérabilité au changement climatique, accentué les problèmes qui existaient déjà ou créé de nouveaux risques.
Impossible à évaluer (UA)	Les informations disponibles ne permettent pas d'évaluer les réalisations durables.

*Note : Actuellement, les projets financés par le Fonds pour l'adaptation pour lesquels aucun résultat n'a été communiqué à la date d'achèvement du projet ne sont pas recommandés pour une évaluation ex post complète.

6. Le processus d'évaluation



Une évaluation ex post diffère du processus d'évaluation classique par l'ordre des activités et par sa structure. Au lieu de définir dès le départ des buts et objectifs détaillés, une évaluation ex post commence par évaluer la faisabilité de l'évaluation d'un projet ou d'un portefeuille de projets, en tenant compte de la disponibilité et de la qualité des informations jugées utiles pour mener à bien cette évaluation. La présente section fournit de plus amples informations concernant la planification et la mise en œuvre du processus d'évaluation ex post en s'appuyant sur le cadre ExPost-EAI.

La planification et la mise en œuvre d'une évaluation ex post s'articulent autour de cinq étapes, comme le montre la figure 4. Pour chaque étape du processus d'évaluation, des outils et méthodes différents peuvent être utilisés, dont certains sont proposés dans le présent document. Une évaluation ex post efficace, visant à fournir une vision rétrospective solide, nécessite l'utilisation de méthodes et de perspectives diverses. La triangulation de plusieurs méthodes et des contributions de diverses parties prenantes renforcera la fiabilité des conclusions et garantira la qualité des données, en particulier lorsqu'il s'agit de données qualitatives. À ce titre, l'équipe d'évaluation est encouragée à intégrer des outils et des sources de données supplémentaires si cela s'avère nécessaire.

L'évaluation ex post devrait prévoir la participation active de diverses parties prenantes et, dans la mesure du possible, adopter une approche de collaboration à la création. Les équipes d'évaluation devraient s'efforcer d'associer les parties prenantes du projet à toutes les étapes du processus d'évaluation, c'est-à-dire dès la préparation initiale et la conception (en élaborant conjointement les questions soulevées par l'évaluation, en validant ou en reconstruisant la théorie du changement) jusqu'à la mise en œuvre conjointe des activités de validation sur le terrain, puis au partage des enseignements tirés. L'encadré 2 présente les possibilités de collaboration à la création pendant le processus d'évaluation.

Figure 4. Les cinq étapes de la boîte à outils de l'évaluation ex post

01	02	03	04	05
 ÉLABORATION • Évaluation de l'évaluabilité du projet • Collaboration avec l'institution de mise en œuvre • Mise en service de l'évaluation • Travail préparatoire • Lancement et réunion de mobilisation des parties prenantes	 TRAVAIL DOCUMENTAIRE • Examen de la documentation du projet • Révision de la théorie du changement • Entretiens avec les principales parties prenantes • Définition de la portée de l'évaluation	 CONCEPTION DU TRAVAIL DE TERRAIN • Sélection des sites et de l'échantillon • Procédures et instruments de collecte de données • Mission sur le terrain et planification de la logistique • Calendrier des missions sur le terrain <u>Livrables :</u> ✓ RAPPORT INITIAL D'ÉVALUATION	 MISSION EX POST, ANALYSE DES DONNÉES ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS • Travail de terrain • Analyse des données • Préparation des rapports <u>Livrables :</u> ✓ RAPPORT D'ÉVALUATION ✓ SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION ✓ PRÉSENTATION DES RÉSULTATS (PPTX ou format similaire)	 DIFFUSION ET APPRENTISSAGE • Présentation des résultats aux parties prenantes • Publication de la synthèse et du rapport d'évaluation ex post sur le site Web du Groupe de référence • Traduction de la synthèse de l'évaluation dans les langues pertinentes • Utilisation des résultats ex post et des enseignements tirés pour affiner l'approche et éclairer la programmation future

Encadré 2. Collaboration à la création dans le cadre du processus d'évaluation ex post

Le Fonds pour l'adaptation utilise une approche de collaboration à la création pour les évaluations ex post de ses projets et programmes. Cette approche met l'accent sur la conception et la mise en œuvre concertées des évaluations, en tirant parti de l'expertise et des points de vue d'un grand nombre d'acteurs pour produire des éléments factuels solides et garantir une prise en charge solide tout au long du processus.

Parmi les principales possibilités de collaboration à la création figurent :

1. La phase de préparation : l'équipe d'évaluation discute avec le client et les principaux acteurs des besoins en matière d'apprentissage. Ils définissent conjointement les questions et la portée de l'évaluation et s'entendent sur les meilleures méthodes et approches pour évaluer les résultats spécifiques du projet.

2. Le travail documentaire : les renseignements secondaires sont complétés et validés par des entretiens avec les principales parties prenantes.

3. La conception du travail sur le terrain : avec le soutien des intervenants concernés, l'équipe d'évaluation prépare la mission sur le terrain en collaborant à la conception de l'approche et des méthodes appropriées à la lumière des ressources et de l'information disponibles.

4. L'exécution du travail de terrain : le (l'ancien) personnel de projet accompagne l'équipe d'évaluation. L'équipe d'évaluation utilise des approches participatives pour recueillir des données et des informations auprès des bénéficiaires du projet.

5. L'établissement de rapports : le projet de rapport est partagé avec les parties prenantes concernées pour retour d'information. Les retours fournis par les parties prenantes concernées sont intégrés au rapport d'évaluation final.

6. La diffusion et l'apprentissage : collaborer et planifier des produits du savoir ciblés, ainsi que le partage et l'apprentissage de résultats et d'analyses.

Phase 1. Élaboration

Évaluation de l'évaluabilité des projets

L'analyse du potentiel d'évaluation est une étape essentielle pour déterminer les projets qui se prêtent le mieux à une évaluation ex post. Les critères pertinents à considérer dans ce processus englobent le temps écoulé depuis la clôture du projet, la disponibilité et la qualité des données, les conditions de sécurité pour mener des travaux de terrain, l'intérêt et la disponibilité des parties prenantes, ainsi que la faisabilité financière et technique.

L'analyse de l'évaluabilité des projets du Fonds pour l'adaptation est effectuée par le Groupe de référence. Cet exercice est réalisé chaque année, à mesure que de nouveaux projets deviennent admissibles à une évaluation ex post. La méthodologie utilisée par le Groupe de référence pour classer par ordre de priorité (présélectionner) les projets du Fonds est présentée à l'annexe B.

Le Groupe de référence communique les résultats de cette analyse au Conseil du Fonds dans ses rapports annuels de suivi. Ces rapports permettent de tirer des enseignements précieux, y compris à partir des projets non retenus pour une évaluation ex post.

Encadré 3. Archivage des données et informations sur les projets

Il est fortement recommandé que les institutions de mise en œuvre **conservernt toutes les données et informations relatives aux projets pendant une période de cinq ans suivant leur clôture, dans un emplacement accessible et clairement identifié**. Cela devrait inclure des données désagrégées permettant de suivre les sites de terrain, les participants, les parties prenantes, ainsi que toute autre information utile pour le suivi et l'évaluation. Cette pratique garantit non seulement la disponibilité de données secondaires pour de potentielles évaluations ex post, mais elle représente aussi une bonne pratique de gestion responsable des projets.

Implication de l'Institution de mise en œuvre

Lorsque l'Institution de mise en œuvre d'un projet diffère de l'organisme qui a commandé l'évaluation — comme c'est le cas des évaluations ex post menées par le Fonds pour l'adaptation —, il est essentiel de l'impliquer en amont et d'obtenir sa coopération. Sans son adhésion, il ne serait ni pertinent ni recommandé de réaliser une évaluation ex post, car cette institution figure parmi les principales parties prenantes susceptibles de tirer parti des résultats de l'évaluation.

Informar l'Institution de mise en œuvre de la possibilité d'une évaluation ex post et obtenir son accord peut nécessiter du temps, en fonction de ses procédures administratives. Il est donc important de prévoir un délai suffisant pour cette étape dans la planification globale du processus.

Commander l'évaluation

L'évaluation ex post doit être menée par une équipe d'évaluation indépendante. Pour les évaluations commandées par le Groupe de référence, la composition minimale recommandée de l'équipe comprend un évaluateur international, un évaluateur national et un directeur de projet. Cette équipe est complétée par un point focal du Groupe de référence qui a pour attribution de superviser le processus d'évaluation.

Lors de la passation du contrat pour l'évaluation ex post, les Termes de référence (TDR) constituent un document central du processus d'évaluation. Aussi doivent-ils définir de manière claire les conditions, le périmètre et les résultats attendus de l'évaluation.

Dans le cas particulier des évaluations ex post, il est essentiel d'y inclure des précisions sur le calendrier du travail de terrain, afin de l'aligner avec le moment le plus pertinent pour l'évaluation finale⁵, le temps nécessaire pour former l'équipe d'évaluation (y compris les évaluateurs locaux et internationaux) au cadre ExPost-EAI, et les compétences linguistiques requises pour le pays concerné. Des termes de référence types pour les évaluations ex post commandées par le Groupe de référence sont disponibles à l'annexe C.

Les évaluations de programmes et de projets doivent être commandées dans le cadre d'un processus de passation de marché ouvert et transparent. Lorsque le Groupe de référence est à l'origine de l'évaluation, celle-ci est réalisée conformément aux procédures définies dans la Politique d'évaluation du Fonds pour l'adaptation, ainsi que les procédures de passation des marchés du Groupe de la Banque mondiale.

Ressources utiles :

- [Adaptation Fund Evaluation Policy - Commissioning and Managing an Evaluation.](#)

5. Le calendrier est particulièrement important dans les projets liés à l'agriculture, aux forêts ou à la sécurité alimentaire, où la saisonnalité influe directement sur ce que les évaluateurs peuvent observer.

Travail préparatoire

Le travail de formation interviendra à différentes étapes du processus d'évaluation. Il comprendra la formation de l'équipe d'évaluation, du personnel (ancien) du projet, des institutions de mise en œuvre et d'autres parties prenantes. Cette étape est essentielle pour favoriser l'adhésion et le soutien de l'ensemble des parties concernées. Le travail de formation sera également utile pour garantir une compréhension commune du processus d'évaluation ex post, du cadre ExPost-EAI, et des méthodes et outils spécifiques qui seront utilisés au cours de l'évaluation.

Les moments clés pour mettre en œuvre ce travail de formation incluent la phase de lancement et de mobilisation des parties prenantes (voir ci-dessous), tout comme la préparation du travail de terrain. Lors de la conception du travail de terrain, il est particulièrement important de veiller à ce que l'équipe d'évaluation, y compris les évaluateurs nationaux, ait reçu une formation adéquate pour conduire des évaluations ex post selon les conditions définies dans le cadre ExPost-EAI.

Lancement et mobilisation des parties prenantes

Une fois le soutien et la participation de l'Institution de mise en œuvre ont été obtenus, un processus d'orientation doit être mené entre l'équipe chargée de l'évaluation et les parties prenantes concernées afin de définir le périmètre et les résultats attendus de l'évaluation et de définir clairement les principaux concepts. Cette étape est décisive pour deux raisons principales. Premièrement, les évaluations ex post sont peu fréquentes, et il ne faut donc pas présumer d'une compréhension partagée de leur portée ni des modalités de leur réalisation. Il est par conséquent indispensable de veiller à ce que l'ensemble des parties prenantes comprenne bien le cadre d'évaluation de la durabilité des interventions d'adaptation (cadre ExPost-EAI) avant le démarrage de l'évaluation. Deuxièmement, cette phase permet de comprendre les intérêts et les attentes des parties prenantes vis-à-vis de l'exercice d'évaluation.

Dans le cadre des projets et programmes soutenus par le Fonds pour l'adaptation, les principaux participants à cette phase comprennent le point focal du Groupe de référence, l'équipe d'évaluation, l'Institution de mise en œuvre et le personnel (ancien) du projet. En outre, des représentants de l'Institution de mise en œuvre ou du gouvernement, de même que des membres du secrétariat du Fonds, peuvent aussi y prendre part.

Étant donné que les évaluations ex post ont lieu plusieurs années après la clôture des projets, il est possible que certains acteurs majeurs ne soient plus rattachés à l'Institution de mise en œuvre. Dans ce cas, l'équipe d'évaluation devra s'efforcer de reprendre contact avec ces parties prenantes et de favoriser leur participation dans la mesure du possible. À défaut, certains membres techniques du personnel encore en poste au sein de l'organisation peuvent détenir des connaissances précieuses susceptibles d'enrichir l'évaluation.

Encadré 4. Attentes des parties prenantes et questions préalables à l'évaluation :

- ✓ Rappeler les objectifs généraux de l'évaluation ex post.
 - Quelles sont les priorités d'apprentissage pour l'Institution de mise en œuvre ? Pour les parties prenantes nationales ?
 - Quels autres enseignements pourraient être tirés de l'évaluation ? Les moyens employés ?
 - Comment le processus d'évaluation et ses résultats seront-ils utilisés, et par qui ?
 - Qui utilisera les données de l'évaluation à l'avenir, et comment cela influencera-t-il leur conservation et leur diffusion, du niveau local jusqu'au niveau international ?
- ✓ Y a-t-il d'autres intérêts ou enseignements tirés à prendre en compte pour les programmes en cours ou futurs ?

Phase 2. Travail documentaire

La phase 2 débute par un examen approfondi de la documentation du projet, qui constitue la base de la planification et de la mise en œuvre de l'évaluation ex post. Cette phase comprend également le réexamen de la théorie du changement et la réalisation d'entretiens exploratoires avec les principales parties prenantes. Ces étapes sont menées de manière itérative, permettant à l'équipe d'évaluation de comprendre progressivement les évolutions survenues depuis la clôture du projet.

À l'issue de cette phase, l'équipe d'évaluation disposera d'une compréhension solide de la logique du projet et des hypothèses sous-jacentes en matière de viabilité. Elle aura aussi recueilli des informations initiales sur les changements observés depuis la fin du projet, communiqué l'état des résultats du projet et identifié les parties prenantes clés. Ces informations seront ensuite validées au cours du travail de terrain (phase 4).

Examen du descriptif des projets

L'analyse du descriptif du projet constitue une base essentielle pour la planification et la réalisation d'une évaluation ex post. Elle doit inclure le descriptif du projet ainsi que l'évaluation finale. L'examen de ce rapport final fournit des informations essentielles sur les résultats obtenus, autant que sur la note de durabilité et sur les projections formulées. L'évaluation ex post vise à vérifier dans quelle mesure ces projections se sont confirmées avec le temps. Ce processus orientera la conception des entretiens avec les principales parties prenantes durant la phase de travail documentaire, tout comme celle du travail de terrain, qui se focaliseront toutes deux sur l'analyse et la validation des notes de viabilité et des projections présentées dans l'évaluation finale.

La documentation complémentaire peut inclure les rapports de référence, les rapports annuels, l'examen à mi-parcours, la composition et les procès-verbaux des comités de pilotage ou conseils de projet, les listes de participants aux formations, les archives des réseaux sociaux liés au projet, les communiqués de presse, la documentation technique et les permis relatifs à toute infrastructure soutenue par le projet, ainsi que les bases d'échantillonnage, la théorie du changement et toute documentation liée à une stratégie de sortie, entre autres.

L'examen du descriptif du projet vise à :

- Recueillir des données et informations sur les différents éléments du cadre ExPost-EAI ;
- Évaluer la qualité et la quantité des informations disponibles ;
- Identifier d'autres parties prenantes pertinentes à interroger ; et
- Repérer les informations manquantes susceptibles d'être obtenues au moyen d'entretiens avec les parties prenantes lors du travail de terrain ou par d'autres moyens.

Réexamen de la théorie du changement du projet

La **théorie du changement (TDC)** constitue de l'évaluation de la logique sous-jacente du projet et de ses résultats. Lorsqu'aucune théorie du changement explicite n'est présente dans les descriptifs du projet, les évaluateurs en élaborent une a posteriori, à partir des informations extraites de la documentation et des consultations avec les parties prenantes.

Le processus de réexamen et d'ajustement de la théorie du changement en vue d'évaluer la durabilité des résultats d'un projet ex post est connu sous le nom d'élaboration d'une **théorie de la viabilité (TDDS)** (Cekan J., 2023). La théorie du changement est un processus de réflexion et d'analyse qui vise à comprendre comment la logique du projet, ses stratégies de viabilité, les risques identifiés et les hypothèses sous-jacentes ont pu évoluer dans le temps. Elle s'appuie sur les résultats de l'examen documentaire — en particulier les documents de fin de projet — et sur les premiers entretiens menés avec les parties prenantes clés.

Dans le cadre de ce processus, l'équipe d'évaluation analysera les éléments principaux présentés ci-après.

- **Cartographie des résultats et des chaînes d'impact** : mise en évidence des réalisations, des effets, des états intermédiaires et des impacts d'adaptation visés à long terme, ainsi que des chaînes causales qui induisent ces effets. Les hypothèses explicites et implicites seront également indiquées.
- **Détermination de la durée attendue et de l'évolution des résultats du projet** : il est essentiel d'évaluer la longévité des résultats après la clôture du projet et d'estimer le temps nécessaire à leur pleine réalisation. Certains résultats, invisibles à la clôture du projet, peuvent commencer à se manifester au moment de l'évaluation ex post. Par exemple, le succès d'efforts de reboisement ne peut généralement être mesuré qu'après environ trois ans, une fois que les jeunes plants se sont enracinés et contribuent à la restauration des écosystèmes. De même, certaines cultures vivaces ne commencent à produire qu'après une période comparable, ce qui signifie que leur contribution à la formation de revenu devient visible uniquement après plusieurs années.
- **Analyse des conditions et risques liés à la viabilité** : évaluer les conditions, les risques et les facteurs d'influence susceptibles de favoriser ou d'entraver la poursuite ou la consolidation des résultats du projet. Cela inclut la nécessité de maintenir certains partenariats, activités, ressources ou capacités après la fin du projet.
- **Cartographie des parties prenantes** : identification des parties prenantes principales et de leurs rôles dans la pérennisation des résultats du projet.

Durant l'évaluation ex post, la théorie du changement permettra d'affiner les questions d'évaluation, de définir l'approche méthodologique et de recenser les besoins complémentaires en données. Dans le cadre du travail de terrain, les informations recueillies lors de l'analyse documentaire seront validées au moyen de concertations avec les parties prenantes et d'évaluations sur le terrain.

Encadré 5. Outil utile : cartographie des parties prenantes

Réaliser une cartographie des organisations susceptibles de contribuer à la pérennité des résultats du projet :

- ✓ en incluant les partenariats, les capacités et les ressources à maintenir, ainsi que la façon dont la conception du projet et sa stratégie de sortie ont permis cette continuité (par exemple : qui a repris la mise en œuvre après la clôture ?) ;
- ✓ en analysant la capacité, l'engagement et la structure des institutions ayant assumé la responsabilité après la fin du projet ; et
- ✓ en déterminant les conditions ou les apports internes à la mise en œuvre du projet qui étaient supposés se maintenir à la clôture, mais qui ont évolué depuis lors.

Entretiens avec les principales parties prenantes pendant le travail documentaire

Des entretiens avec les principales parties prenantes seront menés à distance au cours de cette phase, puis en présentiel lors du travail de terrain. Pour les projets et programmes du Fonds pour l'adaptation, les parties prenantes comprennent généralement les autorités désignées du Fonds, les institutions de mise en œuvre et divers partenaires locaux. Ces partenaires locaux peuvent être constitués de groupes tels que les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap, les chercheurs, les organisations de la société civile et les représentants du secteur privé, pour ne citer que ces exemples.

Les principaux objectifs de ces entretiens seront les suivants :

- Informer les parties prenantes des objectifs et de la portée de l'évaluation en cours ;
- Recueillir des données et informations sur les différents éléments du cadre ExPost-EAI, en particulier les changements intervenus depuis l'évaluation finale et la situation actuelle ; et
- Rechercher de nouvelles sources d'information et d'autres parties prenantes pertinentes à rencontrer.

Outre les résultats durables identifiés à cette étape, des informations pertinentes sur les effets émergents ou sur d'éventuels cas d'inadaptation pourront être recueillies lors de la concertation avec les parties prenantes ou lors du travail de terrain. De même, les questions relatives aux conditions qui soutiennent la viabilité et à la mesure dans laquelle les résultats contribuent à une meilleure résilience du système ne pourront être pleinement abordées qu'à l'issue du travail de terrain.

Encadré 6. Principales questions à poser aux parties prenantes, envisagées pendant le travail documentaire et validées sur le terrain :

- Quelles activités ou quels résultats ont perduré et sont toujours fonctionnels ? Comment ont-ils évolué depuis la clôture du projet ?
- Quelles hypothèses ont été formulées à la clôture du projet ou après la clôture du projet ?
- Quels résultats inattendus ont été observés, y compris d'éventuels cas d'inadaptation ?
- Quels nouveaux résultats ont été obtenus, y compris de nouvelles trajectoires vers des résultats positifs ?
- Comment la pérennité des résultats a-t-elle été affectée par des chocs, des pressions ou les systèmes sous-jacents ?
- Dans quelle mesure les notes de viabilité étaient-elles exactes, et quel degré de confiance peut-on leur accorder ?
- Quelles leçons peuvent être tirées pour améliorer la viabilité et la résilience dans la conception de projets futurs ?

En préparation des entretiens avec les parties prenantes clés, un questionnaire devra être élaboré par l'équipe d'évaluation.

Définir le champ d'application de l'évaluation

Les grandes questions d'évaluation présentées à la section 3 de ce document doivent ensuite être précisées afin de correspondre étroitement au périmètre et aux caractéristiques du projet faisant l'objet de l'évaluation ex post.

Il n'est pas toujours possible d'évaluer l'ensemble des résultats ex post d'un projet. Certains effets escomptés peuvent ne pas s'être matérialisés, notamment à cause de progrès insuffisants pendant la mise en œuvre. Par ailleurs, certains résultats de court terme peuvent ne plus être observables au moment de l'évaluation ex post⁶. Il se peut également que certaines données soient insuffisantes pour permettre une évaluation

6. Un exemple de projet à résultats de court terme est celui apportant une aide humanitaire immédiate, comme la distribution de vivres ou d'abris temporaires. En revanche, les projets d'adaptation visant à renforcer la résilience des systèmes s'inscrivent plus dans une logique de résultats à moyen et long termes.

ex post d'un résultat donné (voir encadré 7), ou que des contraintes de temps ou de budget limitent la portée de l'exercice.

Identifier ces facteurs en amont permet à l'équipe d'évaluation de calibrer les efforts nécessaires pour collecter les données pertinentes lors du travail de terrain. Les résultats négatifs ou devenus non pertinents avec le temps peuvent être associés à des éléments factuels limités. Bien qu'il soit important de comprendre les facteurs ayant compromis la pérennité de ces résultats — notamment pour mettre en exergue des faiblesses de conception et accroître l'efficacité des projets futurs —, l'effort d'évaluation sur le terrain qui leur sera consacré sera probablement moins soutenu.

Les évaluateurs devront déterminer l'intensité de l'analyse de chaque résultat de projet en tenant compte des éléments tels que :

- La disponibilité et la qualité des données, en privilégiant les réalisations mesurables ;
- Les considérations méthodologiques, c'est-à-dire ce qui peut être retracé dans un délai raisonnable ;
- La viabilité à la clôture du projet ou les perspectives de pérennité (par exemple, les notes et hypothèses en matière de viabilité) ; et
- L'intérêt et les priorités d'apprentissage des parties prenantes.

Encadré 7. Faire face au manque de données sur les résultats

Il n'est pas rare que les évaluations finales ne contiennent pas d'informations sur l'efficacité des résultats du projet. Cela peut s'expliquer par divers facteurs, tels que le manque d'indicateurs au niveau des résultats, ou encore le fait que certains résultats liés à des impacts à long terme ou à des changements systémiques nécessitent plus de temps que la durée du projet pour se concrétiser ou être correctement évalués. D'autres raisons peuvent inclure des difficultés dans la collecte ou la disponibilité des données lors du suivi-évaluation, ou encore des résultats difficiles à quantifier, comme les évolutions dans les normes sociales ou les changements d'attitude.

Dans de tels cas, le réexamen ou la reconstruction de la théorie du changement peut s'avérer utile pour établir des liens entre les résultats d'adaptation observés lors de l'évaluation finale, les résultats d'adaptation visés, et les résultats d'adaptation durables ou nouveaux, y compris les cas de mauvaise adaptation identifiés lors des évaluations ex post.

D'autres méthodes de collecte de données permettant de faire face au manque de données sur les résultats sont présentées dans la phase 3, intitulée « Conception du travail de terrain ».

Phase 3. Conception du travail de terrain

Les évaluations ex post des projets du Fonds pour l'adaptation comprennent une visite de terrain⁷. Le travail de terrain doit être conçu de façon à valider la viabilité des résultats d'adaptation, à évaluer les évolutions du contexte depuis la clôture du projet, et à recenser les facteurs qui ont favorisé ou freiné la pérennité des bénéfices en matière d'adaptation. En outre, le travail de terrain visera à déterminer les effets émergents — les résultats inattendus ou nouveaux induits par l'intervention du projet — et les cas possibles de mauvaise adaptation, c'est-à-dire les conséquences négatives involontaires. La section 4 et l'annexe A présentent une description détaillée de ces aspects essentiels.

Sélection des sites et des échantillons

Le choix des sites à visiter et des populations, communautés ou organisations à rencontrer afin de recueillir des retours d'expérience sera effectué par l'équipe d'évaluation, en se fondant sur le processus de consultation et l'examen documentaire réalisés en phase 1, ainsi que sur une éventuelle analyse du système d'information géographique (SIG), au cas où une telle analyse a été menée.

Les techniques d'échantillonnage utilisées pour sélectionner les sites et les groupes pourront être aléatoires (par exemple : systématique, stratifié), semi-aléatoires ou non probabilistes (par exemple : échantillonnage intentionnel, méthode boule de neige, par quotas). L'encadré 8 présente les facteurs pertinents à prendre en considération lors de la sélection des sites et des échantillons lorsque des méthodes non probabilistes sont utilisées.

L'équipe chargée de l'évaluation devra décrire précisément les procédures de sélection des sites et des échantillons dans la **matrice des critères d'évaluation**, notamment la taille et les caractéristiques des échantillons, les critères retenus pour leur sélection, le processus suivi, la manière dont les groupes de comparaison et de traitement ont été déterminés (le cas échéant), autant que la représentativité de l'échantillon par rapport à l'ensemble de la population ciblée, en précisant les éventuelles limites concernant la généralisation des résultats.

7. Les pays fragiles et touchés par des conflits font exception. Dans ces cas, une évaluation ex post à distance est recommandée.

Encadré 8. Facteurs pertinents à prendre en considération pour la sélection des sites et des échantillons lors de l'utilisation de méthodes non probabilistes

✓ **La concentration** : lorsque le temps et les ressources sont limités, l'évaluation peut se concentrer sur les zones présentant une forte concentration d'activités et/ou de bénéficiaires du projet. Questions d'orientation : Où sont situées les zones d'intervention du projet et où les activités ont-elles eu lieu ? Où la majorité des participants sectoriels est-elle concentrée ?

✓ **L'isolabilité** : si des projets similaires ont été mis en œuvre dans la même zone durant ou après la période du projet évalué, il peut devenir difficile d'isoler les impacts particuliers induits par chaque projet. Lors de la sélection des sites d'évaluation, il est donc primordial de veiller à ce que les résultats du projet puissent être clairement différenciés selon leurs caractéristiques spécifiques, leurs apports ou les périodes de réalisation.

✓ **La vulnérabilité** : le mandat du Fonds pour l'adaptation consiste à soutenir des projets et programmes d'adaptation pilotés par les pays et produisant des résultats concrets et tangibles pour les communautés les plus vulnérables. L'évaluation ex post devrait, dans la mesure du possible, inclure les communautés et groupes particulièrement vulnérables aux risques climatiques que le projet ciblait particulièrement. Cela peut inclure la société civile, les jeunes, les femmes, ou encore les populations autochtones, entre autres (Fonds pour l'adaptation, 2022, p. 24).

Procédures et instruments de collecte des données

Il existe une variété de méthodes possibles pour recueillir des données dans le cadre d'une évaluation ex post. Le choix des méthodes dépend notamment du contexte du projet, des caractéristiques des résultats recherchés, ainsi que de la disponibilité et de la qualité des données.

Parmi les différentes méthodologies qui peuvent être utilisées pour sélectionner des outils et méthodes spécifiques figurent l'évaluation rurale rapide, l'évaluation des impacts durables et émergents, l'analyse de la contribution, le changement le plus important, la collecte des résultats, l'analyse qualitative comparative (QCA), ou encore l'appariement sur les scores de propension. L'annexe F présente une synthèse de ces approches et de ressources complémentaires.

Le tableau 2 offre un aperçu (non exhaustif) des méthodes et outils qualitatifs et quantitatifs de collecte des données, classés selon leur pertinence pour analyser différents types de changements au sein du système évalué. L'annexe G détaille davantage ces méthodes.

Tableau 2. Aperçu (non exhaustif) des méthodes et outils de collecte des données

Éléments/ Méthodes	QUALITATIFS						QUANTITATIFS	
	Entretiens semi-directifs	Observations directes	Cartographie des ressources et des dynamiques sociales	Classements et matrices	Changement le plus important/ Récit historique	Études de cas	Enquêtes quantitatives	Méthodes géospatiales
Espace	..	..	..			..	..	..
Temps	..		..			..	..	..
Flux	..		..	..	..	..	..	
Décision	..			..	..	..	..	
Parité des sexes	..			..	..	..	..	
Préférence/ perceptions	..		..	..	..	..	..	
Valorisation des ressources	..					..	..	..

Source : Auteurs, inspiré de AFARD (s.d.), IEO-PNUD (s.d.) et Chandra (2010)

Dans la mesure du possible, l'équipe d'évaluation devrait envisager d'utiliser une approche mixte suivant une séquence claire : commencer par une enquête qualitative, puis poursuivre avec une phase quantitative, afin d'évaluer de façon exhaustive les résultats du projet.

Une évaluation ex post commence généralement par des **méthodes qualitatives** pour déterminer ce qui a bien fonctionné (ou non) dans le contexte du projet. Ces méthodes permettent de recenser les facteurs favorables ou défavorables à la viabilité du projet, tels que l'appropriation locale, les ressources disponibles, les capacités existantes et les partenariats établis. Elles permettent aussi d'examiner des résultats attendus et inattendus, y compris d'éventuels impacts dépassant les limites initiales du projet.

Après cette phase qualitative, des **méthodes quantitatives** peuvent être mises en œuvre afin de mesurer la fréquence et l'importance des résultats répertoriés précédemment. Cette phase peut englober des enquêtes, l'utilisation d'échelles de Likert et des questions ouvertes permettant de recueillir des données structurées sur l'étendue et l'importance des activités du projet auprès des membres de la communauté. Les outils quantitatifs peuvent également être utilisés pour approfondir certains résultats nouveaux mis en évidence lors de la phase qualitative. L'objectif de la phase quantitative est d'atteindre une solidité statistique suffisante pour permettre l'évaluation de la viabilité selon les genres, les groupes d'âge et les zones géographiques concernées par le projet, en tenant compte également des nouveaux partenaires impliqués au fil du temps.

Faute de données suffisantes, il convient d'envisager des formes plus innovantes d'analyse des résultats. Par exemple, les approches géospatiales et celles étayées

par l'intelligence artificielle ou par l'apprentissage automatique peuvent fournir des informations précieuses, notamment lorsque les méthodes traditionnelles de collecte de données s'avèrent insuffisantes.

Le choix des méthodes et procédures de collecte de données doit être présenté en détail dans une matrice des critères d'évaluation⁸. Cette matrice englobe une description des instruments de collecte de données (par exemple, les guides d'entretien), leur adéquation par rapport à la source des données, des éléments attestant de leur fiabilité et de leur validité, de même que leurs limites éventuelles. Cette description doit aussi expliquer clairement comment les principaux aspects du cadre ExPost-EAI seront évalués, pris en compte et analysés tout au long du processus d'évaluation. Elle doit par ailleurs préciser comment les données seront collectées et analysées en tenant compte des questions de genre, en veillant à ce que les données soient ventilées selon le genre et selon d'autres catégories pertinentes (par exemple : riches/pauvres, jeunes/personnes âgées), et en recourant à une diversité de sources de données.

Plan de la mission sur le terrain et logistique

Le plan de mission devrait comporter les dates et lieux des visites de terrain, le calendrier des entretiens et des réunions, les questions d'entretien préliminaire et une liste des parties prenantes à consulter. Les décisions concernant les parties prenantes principales à rencontrer et les sites à visiter doivent être prises conjointement par le commanditaire de l'évaluation (le Groupe de référence), l'équipe d'évaluation et l'Institution de mise en œuvre, y compris les membres (anciens ou actuels) de l'équipe de projet.

Calendrier de la mission sur le terrain

Le choix du moment de la mission sur le terrain est essentiel, car il influence directement les méthodes d'évaluation retenues, et, inversement, ces méthodes peuvent conditionner le calendrier de la mission. Par exemple, pour observer certains résultats durables, la mission doit coïncider avec la période de l'année où ces résultats sont les plus visibles.

Ainsi, les changements dans l'utilisation des sols — comme l'expansion de zones agricoles dédiées à certaines cultures ou la protection d'écosystèmes spécifiques — peuvent être perceptibles uniquement pendant certaines saisons. De même, l'évaluation d'effets concrets, tels que le taux d'adoption de citernes pour lutter contre le stress hydrique, est plus utile lorsqu'elle intervient pendant la saison où ces équipements sont utilisés.

En plus de ces considérations, le calendrier de la mission sur le terrain reposera en grande partie sur la disponibilité de l'équipe de projet et des autres parties prenantes.

8. Voir Annex 2 – Matrice d'évaluation indicative dans AF-TERG, 2024. Note d'orientation : Rapport initial. Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation, Washington, DC. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.adaptation-fund.org/document/inception-report/>

Encadré 9. Produit attendu n° 1 : Rapport initial

Les évaluations commandées par le Groupe de référence exigent que l'équipe chargée de l'évaluation présente un rapport initial. Ce rapport résume le travail réalisé durant la phase préparatoire (phase 1), les premières constatations, la matrice des critères d'évaluation, la conception du travail de terrain, tout comme l'analyse des données (phase 2).

La structure du rapport initial pour les évaluations ex post des projets du Fonds pour l'adaptation est présentée à l'annexe D.

Phase 4. Réalisation du travail de terrain, analyse des données et établissement de rapports

La phase 4 constitue une étape majeure du processus d'évaluation ex post, au cours de laquelle le travail de terrain, l'analyse des données et la rédaction de rapports se conjuguent pour produire des résultats reposant sur des bases factuelles. Cette phase débute par des visites de terrain visant à recueillir des observations directes et à renforcer la participation des parties prenantes, garantissant ainsi une compréhension approfondie des résultats du projet. L'analyse des données permet ensuite de transformer les informations recueillies en constats pertinents, en évaluant de façon systématique la pérennité des résultats en matière d'adaptation, les conditions qui les influencent et leur contribution à la résilience des systèmes. Le processus se conclut par la rédaction du rapport d'évaluation, qui synthétise les constats, valide les conclusions à la faveur de l'implication des parties prenantes et formule des recommandations concrètes.

Travail de terrain

L'objectif principal des visites de terrain est de recueillir des données complémentaires et de formuler des observations directes pour alimenter l'analyse ex post, tout en renforçant le processus de collaboration à la création à distance déjà engagé avec les parties prenantes du projet. Les visites de terrain des projets financés par le Fonds pour l'adaptation sont planifiées par l'équipe chargée de l'évaluation en coordination avec le point focal du Groupe de référence, l'Institution de mise en œuvre, et les (anciens) membres de l'équipe de projet.

Le travail de terrain est généralement mené par des évaluateurs nationaux qui connaissent bien le contexte politique, social et environnemental du pays. Lors des visites, un ancien membre de l'équipe du projet doit accompagner l'évaluateur ou les évaluateurs afin de faciliter les présentations et d'apporter des éléments de contexte. Cette démarche permet de respecter les usages locaux et de garantir une mise en relation avec l'ensemble des parties prenantes concernées.

Cependant, ce membre du personnel ne doit pas être présent lors des activités de collecte de données, afin de préserver la crédibilité, la pertinence et l'utilité de l'évaluation. Il est essentiel que les évaluateurs externes conservent leur indépendance tout au long du processus d'évaluation, tant dans la pratique que dans la perception des parties prenantes. Cela dit, les points de vue exprimés par les membres du personnel lors des réunions de restitution peuvent être utiles pour enrichir l'analyse contextuelle.

Analyse des données

L'analyse des données désigne le processus consistant à transformer les données collectées en constats, qui servent ensuite de base pour formuler des conclusions et

des recommandations. Ce processus suit la logique du cadre ExPost-EAI, en cherchant à répondre aux questions suivantes :

1. Quels résultats du projet ont été maintenus dans le temps, et quels résultats ne l'ont pas été ? De nouveaux résultats ont-ils émergé, y compris des formes d'inadaptation ?
2. Quels facteurs ont contribué — ou au contraire nui — au maintien dans le temps des résultats d'adaptation du projet ?
3. Comment les caractéristiques des résultats durables contribuent-elles à la résilience du système ?

Résultats d'adaptation maintenus, résultats émergents et mauvaise adaptation

Les éléments factuels relatifs aux résultats d'adaptation maintenus, aux résultats émergents et aux éventuelles formes d'inadaptation (question 1) peuvent être organisés dans un tableau. Le tableau 3 présente une structure type pour l'exposition de ces éléments factuels, y compris dans les cas où l'évaluation finale du projet ne rend pas compte des résultats obtenus. Dans de tels cas, l'équipe d'évaluation établira un lien entre les résultats attendus sur le plan de l'adaptation et les réalisations observées au moment de l'évaluation finale. L'équipe évaluera ensuite les changements intervenus entre cette évaluation finale et l'évaluation ex post, afin d'identifier les résultats maintenus ou émergents, ainsi que les états intermédiaires décrits dans la théorie du changement. En complément, l'encadré 10 illustre, par un exemple, la façon dont une vérification sur le terrain permet de valider la théorie du changement et de suivre l'évolution des différents résultats.

Tableau 3. Suivi de la durabilité des résultats ex post avec ou sans résultats mesurés lors de l'évaluation finale

Au stade de la conception	À l'évaluation finale		Ex post	
Résultat d'adaptation escompté	Réalisations observées	Résultats observés	Réalisation maintenue	Résultat maintenu, résultat nouveau, mauvaise adaptation
Résultat 1	Réalisation 1.1	Résultat 1 atteint	<i>(Ajouter les preuves établissant le lien avec les résultats et la source)</i>	Résultat 1 maintenu <i>(Ajouter les preuves et la source)</i>
	Réalisation 1.2		<i>(Ajouter les preuves établissant le lien avec les résultats et la source)</i>	
Résultat 2	Réalisation 2.1	Non communiqué	<i>(Ajouter les preuves établissant le lien avec les résultats et la source)</i>	Résultat 2 maintenu <i>(Ajouter les preuves et la source)</i>
	Produit 2,2		<i>(Ajouter les preuves établissant le lien avec les résultats et la source)</i>	
(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
			<i>(Ajouter les preuves et la source)</i>	Résultat nouveau/ mauvaise adaptation <i>(Ajouter les preuves et la source)</i>

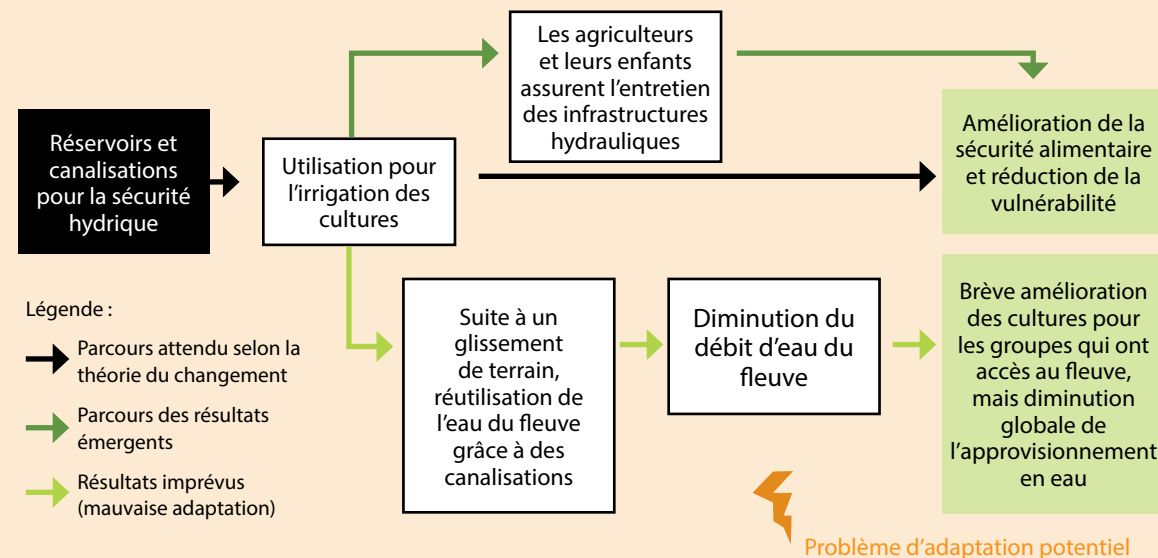
Encadré 10. Différents parcours vers les résultats : exemple (simplifié) d'une évaluation ex post en Équateur

✓ La théorie du changement du projet prévoyait que la construction de réservoirs d'eau et de systèmes de canalisation augmenterait la disponibilité en eau pour l'irrigation des cultures. Cela devait, en retour, améliorer la production alimentaire durant la saison sèche, diversifier la consommation alimentaire et, à terme, réduire la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire.

✓ Les résultats de l'évaluation ex post montrent que, sur un des sites du projet, les réservoirs ont permis d'élargir considérablement l'accès à l'eau, renforçant ainsi la résilience des agriculteurs face à la sécheresse. Toutefois, l'effet des réservoirs sur la sécurité alimentaire n'a pas été évalué directement (résultat attendu selon la théorie du changement).

Sur un second site, le système de canalisation a été endommagé par un glissement de terrain, et les autorités municipales n'ont pas investi dans sa réparation. En conséquence, les populations riveraines du fleuve sont retournées puiser de l'eau directement dans le cours d'eau, tandis que les personnes qui vivent plus loin ont recommencé à compter uniquement sur les précipitations pour leur production alimentaire (résultat non prévu ou potentiellement inadapté).

Sur les deux sites, même si les autorités municipales ne prenaient pas toujours en charge l'entretien des réseaux hydrauliques, les participants savaient comment entretenir les canalisations ou les réservoirs. Certains ont même indiqué former leurs enfants à ces tâches, ce qui témoigne d'un résultat nouveau en matière de viabilité.



Conditions ayant contribué à la pérennité des résultats en matière d'adaptation du projet dans le temps

Les résultats liés aux conditions favorisant la viabilité — notamment l'appropriation, la stratégie, les partenariats et les ressources (voir annexe A « Éléments du cadre de viabilité ») — peuvent être organisés sous forme de tableau, comme illustré dans le tableau 4.

Tableau 4. Analyse de la viabilité

Résultat	Évaluation de la viabilité	Constatations à l'issue de l'examen documentaire	Constatations à l'issue du travail de terrain, y compris la vérification
Réalisation 1	Appropriation	(Ajouter les preuves et la source)	(Ajouter les preuves et la source)
	Ressources	(Ajouter les preuves et la source)	(Ajouter les preuves et la source)
	Capacités	(Ajouter les preuves et la source)	(Ajouter les preuves et la source)
	Partenariat	(Ajouter les preuves et la source)	(Ajouter les preuves et la source)
(...)	(...)	(...)	(...)

Analyse de la résilience

Le tableau 5 présente une approche structurée permettant de documenter les éléments de preuve soutenant les constats relatifs à la manière dont les caractéristiques des résultats maintenus concourent à la résilience du système. Voir annexe A « Éléments du cadre de durabilité » pour plus d'informations sur chaque facteur de résilience.

Tableau 5. Analyse de la résilience

Résultat	Évaluation de la résilience	Constats issus de l'examen documentaire	Constats issus du travail de terrain, y compris la vérification
Réalisation 1	Échelle	(Ajouter les preuves et la source)	(Ajouter les preuves et la source)
	Redondance	(Ajouter les preuves et la source)	(Ajouter les preuves et la source)
	Diversité et inclusion	(Ajouter les preuves et la source)	(Ajouter les preuves et la source)
	Flexibilité	(Ajouter les preuves et la source)	(Ajouter les preuves et la source)
	Interconnexion et boucles de rétroaction	(Ajouter les preuves et la source)	(Ajouter les preuves et la source)
(...)	(...)	(...)	(...)

Rapport d'évaluation

Le rapport d'évaluation constitue le produit le plus tangible du processus d'évaluation. L'équipe d'évaluation est chargée de rédiger ce rapport en respectant la structure présentée à l'annexe E.

Une fois rédigé, le projet de rapport est examiné par le point focal du Groupe de référence, en collaboration avec les autres parties prenantes concernées. Il est recommandé d'utiliser une matrice de rétroaction pour recueillir, documenter et partager de manière transparente les commentaires avec l'équipe d'évaluation.

Ces retours doivent principalement porter sur la vérification de l'exactitude des faits, la cohérence logique de l'argumentation, la présentation des éléments factuels, tout comme le respect des normes et approches décrites dans le rapport initial.

En complément de ces retours écrits formels, il est essentiel de présenter et de discuter des résultats et recommandations du projet de rapport avec les principaux utilisateurs visés. Ce processus participatif vise principalement à :

- recenser les lacunes dans les données : les échanges avec les parties prenantes permettent de repérer les données manquantes ou incomplètes qu'il conviendrait d'intégrer pour améliorer la fiabilité de l'évaluation ; et
- formuler des recommandations pertinentes : les utilisateurs clés apportent des perspectives utiles à l'élaboration de recommandations pratiques et adaptées au contexte du projet.

Cette démarche collaborative favorise l'appropriation des constatations et des recommandations de l'évaluation par les parties prenantes, tout en garantissant qu'ils soient complets, exploitables et conformes à leurs besoins.

Outre le processus de retour écrit formel, divers formats de consultation facilitent le dialogue entre l'équipe d'évaluation et les parties prenantes principales, donnant ainsi la possibilité de valider les résultats et d'affiner les recommandations tout au long de l'évaluation.

La production de la version finale du rapport d'évaluation nécessite l'accord du Groupe de référence.

Encadré 11. Les évaluations commandées par le Groupe de référence exigent à l'équipe d'évaluation de livrer les prestations suivantes :

Produit attendu 2 : Rapport d'évaluation (voir exemple de structure à l'annexe E)

Produit attendu 3 : Résumé de l'évaluation

Produit attendu 4 : Présentation des résultats et des recommandations de l'évaluation

Phase 5. Diffusion et apprentissage

La phase de diffusion et d'apprentissage constitue un élément essentiel de l'approche de collaboration à la création adoptée dans les évaluations ex post des interventions du Fonds pour l'adaptation. Les parties prenantes doivent être impliquées dans le partage des enseignements, dans l'examen des conclusions et dans la réflexion sur les enseignements tirés. En collaborant avec les parties prenantes concernées — y compris les bénéficiaires du projet, les institutions de mise en œuvre et d'exécution, les communautés locales et d'autres partenaires —, cette phase garantit que l'évaluation ne se limite pas à un exercice de mesure des résultats, mais qu'elle favorise un apprentissage collectif et une amélioration continue. L'aspect de collaboration à la création permet à des perspectives variées de contribuer à l'interprétation des résultats de l'évaluation, rendant ainsi le processus d'apprentissage plus inclusif, plus transparent et plus utile pour tous les acteurs concernés. Grâce à des concertations participatives, les parties prenantes peuvent déterminer ensemble des recommandations concrètes, ajuster les stratégies et renforcer les interventions futures, favorisant ainsi un sentiment partagé d'appropriation et de responsabilisation à l'égard des résultats de l'évaluation.

Publics cibles pour la diffusion des résultats de l'évaluation

Communautés. Collaborer avec les communautés ayant participé au projet implique plus qu'un simple partage du rapport d'évaluation ; cela nécessite un dialogue authentique et interactif avec les membres de la communauté pour s'assurer qu'ils comprennent les constatations de l'évaluation et leurs implications pour l'avenir. Il est essentiel de traduire les résultats et les apprentissages de l'évaluation dans les langues locales afin d'en favoriser l'inclusivité et l'accessibilité. Il est en outre recommandé de faire appel à des illustrateurs ou à des concepteurs de supports visuels pour produire des résumés graphiques des résultats, afin de rendre l'information complexe plus accessible.

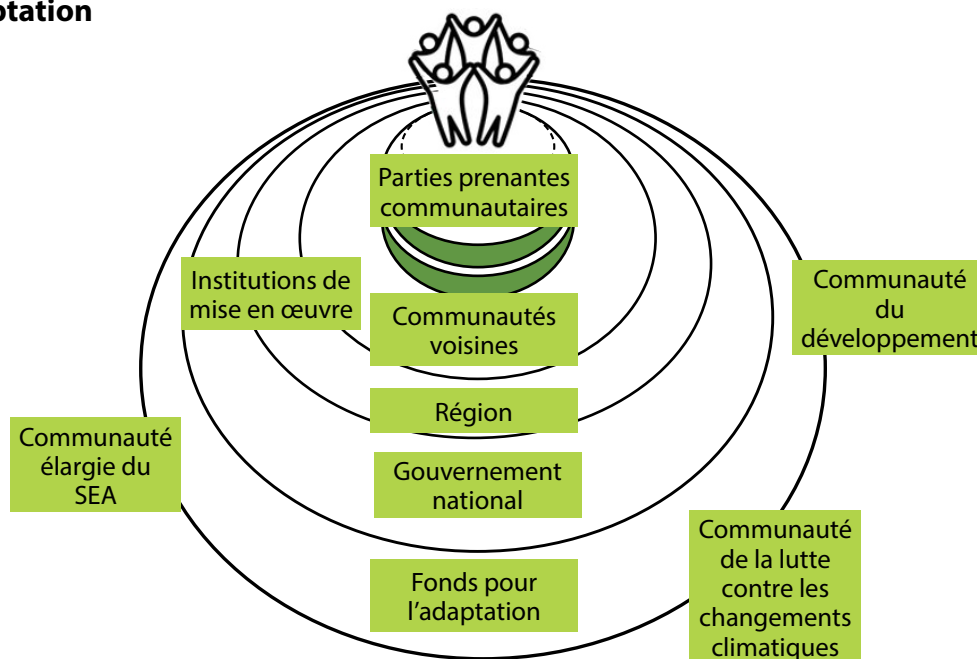
Pays. Il est important de partager les résultats de l'évaluation avec les institutions gouvernementales responsables du suivi des efforts d'adaptation. Cela contribue à l'apprentissage au niveau national, renforce la transparence dans les rapports et alimente l'élaboration des politiques et des programmes futurs.

Institutions de mise en œuvre. Les résultats permettent aux organismes de comprendre ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné et pourquoi. Cela les aide à améliorer la conception des projets futurs et à en garantir la viabilité. Ces résultats soutiennent également la prise de décisions et le plaidoyer politique en montrant les effets des interventions à moyen et long termes, ce qui renforce l'efficacité des futurs efforts d'adaptation aux changements climatiques.

Fonds pour l'adaptation. En tant que commanditaire des évaluations ex post, le Fonds pour l'adaptation s'appuie sur les principaux enseignements et recommandations issus de ces évaluations pour renforcer son appui aux pays en développement dans la mise en œuvre et l'accélération de leurs efforts d'adaptation. Ces évaluations aident à éclairer les stratégies du Fonds, à renforcer la collaboration avec les partenaires nationaux, et à favoriser la production et la diffusion de connaissances et de données probantes sur des actions et des financements d'adaptation efficaces et innovants.

Communautés de l'évaluation et de l'adaptation. Les résultats des évaluations doivent également être partagés avec la communauté élargie de l'évaluation et de l'adaptation, par l'entremise de différentes plateformes et d'événements dédiés au partage des connaissances. Cela inclut des conférences, ateliers, webinaires et plateformes en ligne consacrés à l'adaptation aux changements climatiques et à l'évaluation. Une large diffusion des résultats contribue à l'apprentissage collectif et à une efficacité accrue des futures interventions d'adaptation. Voir figure 5.

Figure 5. Communautés d'apprentissage issues des évaluations ex post des interventions du Fonds d'adaptation



Formats de diffusion et d'apprentissage

Pour diffuser les résultats des évaluations ex post auprès de différents publics, divers formats peuvent être utilisés et combinés afin de garantir l'accessibilité et l'efficacité des messages.

Des formats traditionnels tels que les rapports écrits et les exposés restent précieux pour communiquer des constats et des recommandations détaillés. De plus,

Des formats interactifs tels que les ateliers, les tables rondes et les webinaires, qui facilitent une plus grande implication et un dialogue plus approfondi entre les parties prenantes, tout en favorisant leur participation active aux processus d'apprentissage afin de tirer un maximum de valeur des résultats d'évaluation. Des infographies, résumés visuels et exposés multimédias permettent quant à eux de synthétiser des informations complexes en des formats facilement compréhensibles, adaptés à des publics variés.

Des plateformes et des référentiels en ligne peuvent également servir de points d'accès centralisés aux rapports d'évaluation et autres ressources, facilitant un apprentissage continu et un partage de connaissances.

Dans le cas du Fonds pour l'adaptation, l'équipe chargée de l'évaluation remettra un rapport d'évaluation, un résumé de l'évaluation et un exposé en format *PowerPoint* contenant les principales conclusions et recommandations. Le Groupe de référence organisera une réunion de présentation des résultats et recommandations auprès de l'Institution de mise en œuvre conduite par l'équipe chargée de l'évaluation. Cette réunion doit suivre un processus de réflexion propice à l'apprentissage issu de l'exercice d'évaluation.

Le Groupe de référence est chargé de diffuser ensuite ces documents, accompagnés de communiqués courts, vidéos, webinaires, cafés du savoir, infographies, contenus pour les réseaux sociaux et d'autres supports de communication, afin de renforcer la sensibilisation aux conclusions et recommandations. Le choix des formats doit être guidé par la nature du public cible, ses préférences et ses besoins en information.

Encadré 12. Questions d'orientation pour faciliter une diffusion efficace des résultats de l'évaluation

- Pourquoi ces informations doivent-elle être communiquées ?
- Que doivent savoir les différents publics cibles ? Que souhaiteraient-ils savoir ?
- Existe-t-il des considérations ou des contraintes particulières à prendre en compte (par exemple : connexion Internet instable, langue, taux élevé de rotation du personnel) ?
- Quel est le meilleur moment pour la diffusion (par exemple : révision prochaine de la stratégie, nouveau cycle de planification) ?

(Source : Austrian Development Agency, 2020)

7. Limites et défis de l'approche d'évaluation ex post



Évaluer les interventions en matière d'adaptation aux changements climatiques est un exercice complexe ; réaliser ces évaluations trois à cinq années après la fin des projets ajoute un niveau supplémentaire de difficulté. Dans certains cas, ces limites sont d'ordre logistique, dans d'autres, elles reflètent la complexité théorique propre à l'adaptation.

La phase pilote étendue des évaluations ex post menées par le Groupe de référence a permis de déterminer ces limites et d'envisager des mesures spécifiques ou des évolutions à plus long terme pour y faire face. Le tableau suivant résume ce travail en cours et offre un aperçu des principales limites couramment rencontrées dans les évaluations ex post.

Tableau 6. Limites courantes des évaluations ex post et approches pour y remédier

Limites	Approches possibles pour y remédier
Qualité et disponibilité des données	
L'un des défis les plus importants consiste à obtenir des données pertinentes et de qualité longtemps après la clôture du projet. Il peut y avoir des problèmes liés à l'exhaustivité, à l'exactitude ou à la cohérence des données, en particulier si leur collecte n'était pas une priorité durant la phase de mise en œuvre du projet. Le manque de données sur les capacités, qui sont pourtant essentielles pour évaluer la viabilité des interventions d'adaptation, est un problème particulièrement récurrent. De même, le manque de données sur les biens corporels, telles que les plans d'ingénierie ou les registres d'entretiens limite la capacité des évaluateurs à apprécier l'efficacité à long terme des projets d'infrastructures grises.	À court terme, les évaluateurs qui mettent l'accent sur l'apprentissage doivent présélectionner les projets potentiels pour les évaluations ex post en tenant compte de leur évaluabilité (voir le critère A dans les critères de sélection des évaluations à l'annexe B). Lors de la phase préparatoire (voir section 6), les consultations avec les parties prenantes peuvent inclure des questions sur l'archivage et la disponibilité des données. Il arrive qu'un ancien employé ou un responsable local détienne des données qui n'ont pas été archivées par l'organisation ayant géré le projet après sa clôture. À plus long terme, les organisations devraient s'attaquer à cette limite à la source, c'est-à-dire dès la conception des projets ou programmes et dans les systèmes de suivi-évaluation. Des indicateurs pertinents et des systèmes de suivi-évaluation efficaces englobant l'archivage des données donnent la possibilité de concevoir des projets et programmes beaucoup plus faciles à évaluer.

(suite)

Limites	Approches possibles pour y remédier
Biais de sélection dans le choix des projets	
La mauvaise qualité des données des projets ou le fait que ces données ne soient pas toujours disponibles nuit fortement aux évaluations ex post, obligeant parfois les personnes concernées à utiliser des données de moindre qualité ou rendant certains projets inévaluables. Pour remédier à cette situation, le Groupe de référence sélectionne uniquement des projets répondant à des critères minimaux de qualité de données, ce qui introduit un biais de sélection. Les projets disposant de meilleures données sont plus susceptibles d'être évalués, réduisant ainsi la représentativité des évaluations.	Une communication claire des résultats de l'évaluation et sur son contexte est primordiale pour éviter que le public ne tire des conclusions erronées sur l'outil du projet dans son ensemble. Lors de la diffusion (voir phase 5), il est crucial de présenter le contexte de l'évaluation et le processus de sélection avant d'exposer les conclusions. Il faut notamment préciser que l'intervention évaluée n'est pas représentative, en raison d'une meilleure note d'évaluation ou de données plus complètes. Les présentations du Groupe de référence au Conseil du Fonds incluent généralement l'entonnoir de sélection et indiquent le nombre de projets exclus pour manque de résultats exploitables ou de données suffisantes. En outre, le Groupe de référence produit une synthèse des évaluations finales de tous les projets financés, permettant une vue d'ensemble plus représentative.
Biais de sélection dans l'échantillonnage	
En pratique, de nombreuses évaluations ex post sélectionnent les sites de manière non aléatoire afin de répondre à certains critères, tels qu'une capacité suffisante pour soutenir l'évaluation ou une demande excessive rendant l'affectation aléatoire difficile — ou encore pour satisfaire à des exigences de répartition, comme un équilibre entre sites urbains et ruraux. De plus, dans la majorité des cas, les sites sélectionnés pour l'évaluation ont la possibilité de refuser de participer. Tous ces facteurs peuvent conduire à un échantillon de sites non représentatif dans le cadre de l'évaluation.	Les évaluations ex post du Groupe de référence accordent la priorité à l'apprentissage sur la viabilité des résultats d'adaptation, et l'échantillonnage est conçu de manière à maximiser l'apprentissage, tout en tenant compte des contraintes logistiques. Il est essentiel de communiquer clairement les résultats de l'évaluation (voir section 6) afin que le public visé par le rapport comprenne les priorités spécifiques de l'évaluation ex post, ainsi que les limites de la méthode d'échantillonnage utilisée. Le rapport d'évaluation peut inclure des informations sur le mode de sélection des sites ainsi que sur les différences entre les caractéristiques de ces sites et celles de l'ensemble des sites participants.
Décalage temporel des résultats	
Certains effets d'un projet — en particulier les projets d'adaptation au changement climatique — apparaissent souvent sur une longue période. Ce décalage temporel peut compliquer le processus d'évaluation, car les effets complets peuvent ne pas être encore visibles au moment où l'évaluation est menée. Un suivi à long terme et des efforts soutenus de collecte de données sont nécessaires pour saisir pleinement les effets réels des interventions d'adaptation.	Le rapport d'évaluation doit s'efforcer de faire ressortir clairement les résultats nouveaux, tout en reconnaissant explicitement l'existence de ce décalage temporel. Il est recommandé de mettre en place un suivi à long terme et une collecte continue de données afin d'obtenir une image plus précise de la durée des avantages en matière d'adaptation. Certaines organisations réexaminent les interventions à plusieurs reprises après la clôture des projets ; c'est probablement la meilleure façon de suivre les effets d'un projet sur le long terme.

(suite)

Limites	Approches possibles pour y remédier
Participation des parties prenantes	
Il peut s'avérer difficile de collaborer avec les parties prenantes après la clôture d'un projet, car leur intérêt pour les résultats du projet peut diminuer, ou elles peuvent avoir été affectées à d'autres projets ou fonctions.	L'équipe d'évaluation doit s'efforcer de mobiliser ces parties prenantes et d'encourager leur participation au processus d'évaluation chaque fois que cela est possible. À défaut, les parties prenantes encore impliquées dans l'organisation qui a supervisé le projet peuvent disposer d'informations précieuses pouvant grandement enrichir l'évaluation. L'équipe chargée de l'évaluation devrait clairement communiquer les avantages potentiels qu'une évaluation ex post peut apporter à l'organisation. Le recours à une approche de collaboration à la création (voir section 6, encadré 2) permet de recenser les domaines dans lesquels l'organisation a un fort intérêt à tirer des enseignements, et peut favoriser une meilleure adhésion au processus d'évaluation. Dans tous les cas, les évaluateurs doivent être attentifs aux contraintes de temps et de ressources des parties prenantes qui donnent de leur temps et de leur expertise. L'équipe d'évaluation doit reconnaître cette contribution, mettre l'accent sur la collaboration à la création et offrir des possibilités d'apprentissage aux parties prenantes, notamment sous forme de formations sur la méthodologie ex post, tout au long du processus d'évaluation.
Attribution des avantages en matière d'adaptation	
Déterminer l'impact direct d'un projet et attribuer les résultats spécifiquement aux interventions mises en œuvre n'est pas un objectif réaliste pour une évaluation ex post. Des facteurs externes tels que des évolutions économiques, des changements politiques ou des conditions environnementales peuvent influencer les résultats du projet, de sorte qu'il est difficile d'isoler les effets propres au projet.	Dans les évaluations ex post des projets du Fonds pour l'adaptation, l'inférence causale vise généralement à explorer la contribution causale des interventions du projet aux résultats d'adaptation durables, en tenant compte d'autres éléments. L'évaluation ex post ne cherche pas à établir un lien de cause à effet direct entre le projet et les résultats observés, mais plutôt à analyser dans quelle mesure l'intervention a joué un rôle au sein d'un ensemble plus large de facteurs déterminants. Le Groupe de référence a intégré cette approche dans le système de notation de la viabilité de ses projets (voir tableau 1). En outre, les rapports d'évaluation du Groupe de référence, ainsi que toutes les communications destinées au public de l'évaluation, présentent une explication de la distinction entre contribution et attribution.
Évolution du contexte	
Le contexte dans lequel le projet a été mis en œuvre peut avoir changé au moment où l'évaluation ex post est menée. De tels changements peuvent rendre difficile l'évaluation de la durabilité des bénéfices du projet dans le temps, ou la compréhension des besoins et conditions actuels de la population cible. De plus, les projets mis en œuvre dans des pays fragiles ou touchés par des conflits (PFC) présentent des défis particuliers pour les évaluations ex post.	Le rapport initial du projet (voir annexe D) constitue une occasion pour les évaluateurs de présenter un aperçu des changements de contexte survenus depuis la clôture du projet, notamment les évolutions dans la fréquence et l'intensité des aléas climatiques, ou encore les transformations sociales majeures (par exemple : migrations, épidémies, conflits). La nature volatile et imprévisible du contexte des PFC nécessite des approches d'évaluation adaptées et spécialisées. En guise de réponse à ce défi, le Groupe de référence prévoit de réaliser en 2025, à titre expérimental, une évaluation ex post à distance pour l'un de ses projets mis en œuvre dans un pays fragile. Cette initiative vise à élaborer une méthodologie d'évaluation sécurisée des interventions du Fonds pour l'adaptation dans des contextes difficiles.

(suite)

8. Rôles et attributions



Tableau 7. Rôles et responsabilités dans une évaluation ex post commandée par le Groupe de référence

Phase de l'évaluation	Rôle de l'Unité d'évaluation indépendante	Rôle de l'Institution de mise en œuvre
	Avant le début de l'évaluation : ✓ Planifier le budget pour l'évaluation ex post.	À la clôture des projets : ✓ Soumettre l'évaluation finale et le rapport d'achèvement du projet au Fonds. ✓ Archiver toutes les données et tous les renseignements du projet pendant cinq ans dans un endroit accessible et identifiable.
Phase 1. Élaboration		
Évaluation de l'évaluabilité des projets	✓ Sélectionner le(s) projet(s) pour les évaluations ex post.	
Collaboration avec l'Institution de mise en œuvre	✓ Notifier les institutions de mise en œuvre.	✓ Prendre connaissance de la notification et désigner un point focal pour l'exercice.
Commande de l'évaluation	✓ Élaborer des termes de référence. ✓ Commander l'évaluation. ✓ Processus de passation de marchés pour l'équipe d'évaluation.	
Travail préparatoire	✓ Fournir une formation/du matériel de formation à l'équipe d'évaluation et à l'Institution de mise en œuvre.	
Lancement et mobilisation des parties prenantes	✓ Organiser la réunion de lancement. ✓ Présenter l'évaluation.	✓ Recenser les parties prenantes principales que l'on doit associer au projet. ✓ Désigner le ou les participants des Institutions de mise en œuvre.
Phase 2. Travail documentaire		
Examen du descriptif des projets	✓ Fournir la documentation pertinente à l'équipe d'évaluation.	✓ Fournir à l'équipe d'évaluation les documents du projet concerné.
Entretiens avec les principales parties prenantes	✓ Instaurer le contact entre l'équipe d'évaluation et certaines parties prenantes.	✓ Faciliter le contact entre l'équipe d'évaluation et les parties prenantes concernées.
<i>Tous les autres aspects</i>	✓ Fournir à l'équipe d'évaluation un soutien en matière d'assurance de la qualité/de contrôle de la qualité (AQ/CQ).	✓ Entretiens entre l'équipe d'évaluation et les membres du personnel de l'Institution de mise en œuvre concernés.

(suite)

Phase de l'évaluation	Rôle de l'Unité d'évaluation indépendante	Rôle de l'Institution de mise en œuvre
Phase 3. Conception du travail de terrain		
<i>Tous</i>	✓ Fournir à l'équipe d'évaluation un soutien en matière d'assurance de la qualité/de contrôle de la qualité.	✓ Assurer la communication entre l'équipe d'évaluation et le point focal de l'Institution de mise en œuvre afin de coordonner les activités menées sur le terrain.
Phase 4. Réalisation de travail de terrain, analyse des données et établissement de rapports		
Travail de terrain	✓ Fournir à l'équipe d'évaluation un soutien en matière d'assurance de la qualité/de contrôle de la qualité.	✓ Un(e) représentant(e) de l'Institution de mise en œuvre devrait accompagner l'équipe d'évaluation afin de réaliser le travail de terrain.
Analyse des données	✓ Fournir à l'équipe d'évaluation un soutien en matière d'assurance de la qualité/de contrôle de la qualité.	-
Rapport d'évaluation	✓ Fournir des retours d'information sur le rapport d'évaluation et les autres livrables. ✓ Approuver le rapport d'évaluation et les autres livrables.	✓ Fournir des retours d'information sur le rapport d'évaluation et les autres livrables.
Phase 5. Diffusion et apprentissage		
Diffusion et apprentissage	✓ Organiser une réunion pour présenter les résultats de l'évaluation et les recommandations à l'Institution de mise en œuvre. ✓ Présenter les recommandations du rapport dans une note d'information ou dans un document de décision adressés au Conseil d'administration. ✓ Intégrer les enseignements tirés dans la méthodologie et l'approche ex post utilisées par le Fonds. ✓ Poursuivre le partage des résultats de l'évaluation sous des formats différents et avec une variété de publics concernés.	✓ Diffuser les recommandations aux acteurs concernés au sein de l'Institution de mise en œuvre (c'est-à-dire les responsables du suivi et de l'évaluation, les responsables de l'apprentissage, les responsables de programmes, entre autres). ✓ Soutenir le Groupe de référence dans la diffusion des résultats au niveau communautaire. ✓ Utiliser l'évaluation pour éclairer les travaux à venir.

9. Bibliographie



- Adaptation Fund (2022). Medium-Term Strategy 2023-2027.
- AFARD (n.d.) Key Participatory Rural (Rapid) Appraisal Methods and Tool. Retrieved 05 July 2024, from <https://www.afard.net/publications/manuals>
- AF-TERG (2024). Note d'orientation : ÉVALUATION FINALE. Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation, Washington, DC.
- AF-TERG (2024). Note d'orientation : Rapport initial. Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation, Washington, DC. Disponible à l'adresse <https://www.adaptation-fund.org/document/inception-report/>
- Austrian Development Agency (2020). Guidelines for Programme and Project Evaluations. Austrian Development Agency (ADA).
- Cekan J. (2016). What Happens After the Project Ends? Retrieved 01 August 2024 from <https://valuingvoices.com/what-happens-after-the-project-ends-country-national-ownership-lessons-from-post-project-sustained-impact-evaluations-part-2/>
- Cekan, J. (2023). Fostering Values-Driven Sustainability Through an Ex-Post Capacities Lens. *Journal of MultiDisciplinary Evaluation*, 19(46), 106–123. <https://doi.org/10.56645/jmde.v19i46.875>
- Chandra G. (2010). Participatory Rural Appraisal. Issues and Tools for Social Science Research in Inland Fisheries. Central Inland Fisheries Research Institute. Bulletin 163. Pp. 286-302.
- GIEC (2021). Annexe VII : Glossary [Matthews, J.B.R., V. Möller, R. van Diemen, J.S. Fuglestvedt, V. Masson-Delmotte, C. Méndez, S. Semenov, A. Reisinger (eds.)]. In *Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [Masson-Delmotte, V., P. Zhai, A. Pirani, S.L. Connors, C. Péan, S. Berger, N. Caud, Y. Chen, L. Goldfarb, M.I. Gomis, M. Huang, K. Leitzell, E. Lonnoy, J.B.R. Matthews, T.K. Maycock, T. Waterfield, O. Yelekçi, R. Yu, and B. Zhou (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA, pp. 2215–2256, doi:10.1017/9781009157896.022.
- Independent Evaluation Office of UNDP (n.d.) Evaluation Methods. Retrieved 08 July 2025, from <https://erc.undp.org/methods-center/methods>

- Japan International Cooperation Agency (JICA) (2024a). 2023 JICA: JICA 2023 Annual Evaluation Report. EV-JR-24-02. Tokyo: Japan International Cooperation Agency. https://www.jica.go.jp/english/activities/evaluation/reports/2023/_icsFiles/afieldfile/2024/09/18/A3_JICA_Annual_Evaluation_Report_2023_1.pdf
- JICA (2024b). "Ex Post Evaluation (Technical Cooperation)." https://www.jica.go.jp/english/activities/evaluation/tech_and_grant/project/ex_post/index.html
- OECD (2021). Applying Evaluation Criteria Thoughtfully. OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/543e84ed-en>
- OECD (2023). Glossary of Key Terms in Evaluation and Results-Based Management for Sustainable Development (Second Edition), OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/632da462-en-fr-es>
- Ospina, A.V.; Kumari Rigaud, K. (2021). Integrating Resilience Attributes into Operations: A Note for Practitioners, World Bank, Washington DC. Retrieved from: <https://documents1.worldbank.org/curated/en/321901597031973150/Integrating-Resilience-Attributes-into-Operations-A-Note-for-Practitioners.pdf>
- Peterson St-Laurent, G., Oakes, L.E., Cross, M. et al. (2021). R–R–T (resistance–resilience–transformation) typology reveals differential conservation approaches across ecosystems and time. *Commun Biol* 4, 39 (2021). <https://doi.org/10.1038/s42003-020-01556-2>
- Rogers, B. L. & Coates, J. (2016). Sustaining Development: A Synthesis of Results from a Four-Country Study of Sustainability and Exit Strategies among Development Food Assistance Projects—Executive Summary. Washington, DC: FHI 360/Food and Nutrition Technical Assistance III Project (FANTA).

Annexe A. Éléments du cadre ExPost-EAI (Glossaire)

Tableau 8. Éléments du Cadre de viabilité pour l'évaluation ex post des interventions d'adaptation (ExPost-EAI)

Résultats du projet		
Thème général	Sous-thème	Description
Résultats à la conception du projet	Résultats escomptés en matière d'adaptation	Fait référence aux cibles concernant l'adaptation définies lors de la conception du projet/programme.
Résultats à la clôture du projet	Résultats constatés en matière d'adaptation	Résultats mis en évidence lors de l'évaluation finale du projet. L'analyse doit inclure une appréciation de la mesure dans laquelle les résultats obtenus sont conformes aux cibles ex ante et au niveau de contribution du projet aux objectifs d'adaptation fixés (efficacité du projet). Les résultats constatés en matière d'adaptation servent de référence pour évaluer les résultats durables.
Résultats ex post	Résultats durables en matière d'adaptation	Résultats recensés lors de l'évaluation ex post. Résultats que le projet a contribué à produire et qui sont soutenus par des actifs (gains tangibles, prestations) et des capacités (ressources, compétences) dont la viabilité peut être évaluée. Compte tenu du caractère progressif du développement de la capacité d'adaptation et de la résilience, certains résultats peuvent ne pas être immédiatement visibles à la clôture du projet, mais pourraient déjà être perceptibles au moment de l'évaluation ex post. Par exemple, le succès des efforts de reforestation ne peut être évalué que quelques années plus tard, généralement au bout de trois années, lorsque les plants ont survécu et ont commencé à contribuer à la reconstitution des écosystèmes. De même, certaines cultures pérennes peuvent mettre au moins trois années avant de commencer à donner des résultats, ce qui signifie que leur impact sur la génération de revenus ne devient avéré qu'avec le temps.
	Résultats émergents	Résultats inattendus ou nouveaux qui découlent de l'intervention du projet, qui peuvent aller au-delà du champ d'application de l'adaptation. Il s'agit notamment de voir dans quelle mesure les participants ont utilisé leurs ressources pour poursuivre les efforts déployés par le projet. De telles constatations peuvent fournir des informations précieuses sur la façon de motiver des pratiques durables aux fins des interventions à venir.
	Mauvaise adaptation	Résultats négatifs non prévus résultant des interventions du projet/programme qui se soldent par une vulnérabilité accrue, accentuent les problèmes existants ou créent de nouveaux risques à long terme. Les répercussions sociales et écologiques négatives peuvent se manifester au-delà des limites du système dans lequel l'intervention a été menée. Par exemple, la déforestation dans une région déteint sur la disponibilité de l'eau en aval, l'embourgeoisement dû aux projets de conservation déplace les populations locales, et les incidences culturelles des changements d'utilisation des terres sur les communautés autochtones.

(suite)

Viabilité		
Thème général	Sous-thème	Description
Contexte L'équipe d'évaluation définira les caractéristiques principales du système dans lequel le projet a fonctionné, tout comme ses limites (physiques, conceptuelles ou temporelles) et les modifications survenues dans les conditions depuis la clôture du projet. On peut notamment citer la description des vulnérabilités profondes et de la façon dont elles ont été ou sont influencées par les effets du changement climatique.	Systèmes humains	Il s'agit des conditions et dynamiques sociales, économiques et politiques positives et négatives qui ont influé sur la viabilité prévue du ou des résultat(s) en matière d'adaptation.
	Systèmes naturels	Il s'agit de toutes les conditions, dynamiques et interactions environnementales/naturelles utiles, y compris entre les espèces vivantes, les ressources naturelles et le climat, et de leurs répercussions sur les systèmes humains qui influent directement ou indirectement sur la viabilité des résultats en matière d'adaptation. Cette démarche devrait comprendre le recensement des risques liés au climat et leurs effets sur le système qui ont motivé les objectifs stratégiques d'adaptation et de résilience définis pour le projet et qui ont directement ou indirectement orienté la durabilité de ses résultats.
Stratégie L'évaluateur examinera et résumera la conception et la stratégie du projet et les changements pertinents survenus pendant la mise en œuvre du projet, ainsi que la performance du projet et les projections quant à sa viabilité au moment de l'évaluation finale.	Objectifs sur le plan de l'adaptation	Il s'agit des objectifs du projet, des avantages attendus en matière d'adaptation et de résilience et de la contribution attendue au cadre des résultats stratégiques du Fonds (pertinence de la programmation). Le cadre des résultats du projet devrait être présenté dans une annexe.
	Théorie du changement	Résumer la théorie du changement applicable au projet en englobant ses réalisations, ses résultats, ses états intermédiaires et les répercussions prévues à long terme en matière d'adaptation ; les voies de causalité menant aux effets à long terme ; et mettre en évidence les hypothèses implicites et explicites, y compris celles liées aux trajectoires de viabilité, aux seuils du système et aux projections climatiques. Les objectifs du projet et le type de risque climatique que le projet vise à réduire devraient aussi être inclus dans la théorie du changement. Si certains projets ont peut-être déjà une théorie du changement définie, les évaluateurs peuvent affiner cette théorie au moyen de concertations avec les parties prenantes. Dans les cas où il n'y a pas de théorie du changement explicite dans les documents du projet, les évaluateurs en créeront une à l'aide de renseignements tirés des documents du projet et de consultations auprès des parties prenantes.
	Gestion adaptative	Il s'agit des ajustements apportés aux stratégies et aux mesures du projet en réponse à des conditions et chocs inattendus — y compris les risques climatiques — qui ont influé sur l'atteinte des résultats du projet pendant sa mise en œuvre.
	Stratégie de gestion des risques	Il s'agit de toutes les stratégies et de tous les plans élaborés par le projet, par exemple le plan de viabilité et la stratégie de sortie, pour gérer les risques potentiels ou émergents, y compris les risques climatiques, en vue de la pérennité des avantages de l'adaptation.
	Performance des projets	Les notes attribuées à l'efficacité et à la viabilité du projet, ainsi que l'évaluation des résultats fournies lors de l'évaluation finale permettront de mieux appréhender les projections en matière de viabilité. La justification de la note fournira des informations supplémentaires sur les conditions susceptibles de contribuer au maintien des résultats du projet et sur les risques qui pourraient entraver la poursuite de ses avantages au-delà de la fin du projet.

(suite)

Conditions favorisant la pérennité L'équipe chargée de l'évaluation appréciera les conditions du système qui devaient contribuer au maintien des avantages sur le plan de l'adaptation générés par le projet, c'est-à-dire en accroissant la résilience aux effets du changement climatique et en réduisant les risques liés au climat grâce à une réduction de la vulnérabilité, de l'exposition et/ou à une augmentation de la capacité d'adaptation du système. Ces conditions peuvent être décrites selon les catégories présentées ci-après.	Appropriation locale	Mesure dans laquelle les individus et les organisations ont adopté et pris en main les activités et les résultats du projet jusqu'à l'évaluation finale, contribuant ainsi à la pérennisation des avantages de l'adaptation au-delà de la fin du projet. Mesure dans laquelle les individus et les organisations ont adopté et maintenu la prise en main des activités et des résultats du projet depuis l'évaluation finale, contribuant ainsi à la pérennisation des avantages de l'adaptation au-delà de la fin du projet.
	Capacités	Personnes, groupes et/ou organisations qui ont acquis, amélioré ou conservé des compétences et des connaissances qui favorisent les avantages de l'adaptation découlant du projet. Cela peut inclure l'amélioration de la solidité et de l'efficacité des structures de gouvernance, des lois et des institutions aux niveaux local, régional, national et transnational comme à l'échelle internationale. Il existe différents modes de renforcement des capacités, notamment l'éducation (par exemple, par l'intermédiaire des écoles, des universités, d'autres prestataires de services éducatifs) ; la formation (par exemple, des cours, des séminaires, des webinaires ou l'apprentissage en ligne) ; la mise en réseau (par exemple, des conférences, des ateliers, des plateformes de partage, des communautés de pratique ou des réseaux d'excellence) ; et l'assistance technique (par exemple, des missions d'experts ou le jumelage).
L'équipe chargée de l'évaluation examinera les conditions du système observées a posteriori qui contribuent au maintien des avantages de l'adaptation générés par le projet, tels que l'augmentation de la résilience au climat et la réduction des risques liés au climat, par exemple, grâce à la réduction de la vulnérabilité, de l'exposition et/ou à l'augmentation de la capacité d'adaptation du système.	Partenariats	Collaboration entre les différentes parties prenantes (gouvernement, secteur privé, nouveaux bailleurs de fonds, communautés), notamment par l'échange de ressources et d'informations, qui contribue à la pérennisation des avantages de l'adaptation.
	Ressources	Les ressources peuvent inclure des : Immobilisations corporelles ou du capital physique, tels que des infrastructures, des biens immobiliers, des équipements et des stocks ; Immobilisations incorporelles, telles que des informations climatiques et des systèmes d'alerte précoce (CI/EWS), des produits de la connaissance, des brevets, des marques déposées, des programmes informatiques, etc. ; et Ressources financières, telles que les politiques mises en œuvre pour garantir un financement durable, les sources de financement disponibles pour soutenir la poursuite des interventions, le développement de nouveaux produits financiers ou le soutien à l'expansion de produits financiers existants comme les dérivés climatiques ou les obligations catastrophes, voire les assurances contre les risques liés au climat.

(suite)

Résilience		
Thème général	Sous-thème	Description
Caractéristiques de la résilience⁹ L'équipe chargée de l'évaluation décrira et fera rapport sur les voies par lesquelles les résultats au plan de l'adaptation soutenue et les résultats émergents (y compris la mauvaise adaptation) influent sur la résilience du système humain et naturel. Cette évaluation est effectuée en établissant un lien entre les résultats durables du projet et la résilience constatée ex post. L'équipe chargée de l'évaluation devrait rendre compte des cas où il y a eu des pertes et dommages économiques ou non économiques. Ces pertes et dommages peuvent s'être produits parce que les résultats n'ont pu être pérennisés ou parce que les résultats soutenus étaient insuffisants au regard de l'aggravation des dangers.	Échelle	Comment les résultats d'une adaptation soutenue du projet influent sur l'échelle temporelle ou spatiale nécessaire pour que les systèmes naturels et/ou humains maintiennent ou modifient leurs fonctions ou leurs structures face aux perturbations induites par les changements climatiques. Exemples : • Échelle temporelle : La mise en place d'un système d'alerte précoce accroît la rapidité de la réaction (humaine) face aux perturbations induites par les changements climatiques. • Échelle temporelle : Les mécanismes d'épargne, de crédit et d'assurance pour garantir un accès rapide aux ressources financières nécessaires pour réagir aux chocs (par exemple, logement et besoins alimentaires). • Échelle spatiale : La superficie d'un paysage restauré est suffisamment grande pour soutenir des services écosystémiques. • Échelle spatiale : L'infrastructure matérielle offre effectivement une protection physique efficace contre les perturbations climatiques ciblées. Questions récurrentes : • Échelle temporelle : par exemple, est-ce qu'il s'est écoulé suffisamment de temps pour que l'on puisse voir les résultats souhaités (surtout dans le cas des systèmes naturels) ? Dans quelle(s) mesure(s) le résultat a-t-il modifié la rapidité de réaction aux perturbations induites par les changements climatiques sur le site du projet ? • Échelle spatiale : y a-t-il un groupe de sites qui, mis ensemble, représentent un avantage important à l'échelle régionale ou nationale ? Les résultats du projet ont-ils modifié l'impact de la perturbation liée aux changements climatiques ?
	Redondance	La mesure dans laquelle les résultats durables du projet en matière d'adaptation contribuent à une plus grande disponibilité des ressources, des moyens ou des options, ou en créent de nouveaux, pour soutenir la résilience face aux risques climatiques. Exemples : • La disponibilité de plusieurs moyens de subsistance ou sources de revenus (par exemple des transferts de fonds, des cultures de rente, un travail rémunéré) engendre un excédent financier ou une additionnalité que l'on peut utiliser pour agir en cas d'événements liés au climat. • L'utilisation de plusieurs itinéraires d'évacuation au cas où l'un d'entre eux serait fermé ou endommagé. • L'installation de citernes permet de renforcer le système d'approvisionnement en eau en ajoutant l'eau de pluie recueillie dans des citernes comme une nouvelle source d'eau, en plus des puits et de l'eau acheminée par la municipalité. Questions récurrentes : • Existe-t-il des systèmes en double ou des systèmes de secours pour répondre à une perturbation climatique spécifique sur le site du projet ? • Si une voie, une approche ou une stratégie échoue, quelles sont les autres options disponibles ?

(suite)

Thème général	Sous-thème	Description
	Diversité et inclusion	La façon dont les résultats durables sur le plan de l'adaptation ont élargi/approfondi la variété des acteurs et des contributions travaillant/ interagissant afin d'atteindre des objectifs communs. Il s'agit également de la mesure dans laquelle les résultats du projet soutiennent l'équité et l'inclusion. Exemples : • Participation des groupes marginalisés à la prise des décisions les concernant : les personnes historiquement exclues des postes de décision y participent désormais activement. • Égalité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne le leadership : les femmes et les filles, les personnes non binaires et/ou trans ont des rôles de leadership à jouer. • Accès à différentes sources de recherche scientifique et/ou d'information, ainsi qu'aux savoirs traditionnels/autochtones, pour éclairer les actions de riposte en cas de chocs. • Abandon de la monoculture au profit de méthodes d'agriculture diversifiées. Questions récurrentes : • Systèmes humains : par exemple, le site du projet se caractérise-t-il par l'inclusion des femmes et des filles, des personnes handicapées, des personnes pauvres et/ou d'autres groupes marginalisés ? Le site témoigne-t-il de la diversité ou de la diversification d'une autre manière ? • Comment les différentes sources de recherche scientifique et/ou d'information, y compris les savoirs traditionnels/autochtones, sont-ils intégrés dans les systèmes de prise de décisions afin d'éclairer les actions de riposte aux chocs ? • Systèmes naturels : par exemple, la biodiversité écologique est-elle un facteur de pérennisation des résultats ?
	Flexibilité	Comment les résultats durables sur le plan de l'adaptation du projet contribuent à l'agilité du système pour répondre à l'incertitude, relever efficacement les défis et saisir les possibilités que peut induire le changement. Exemples : • Disponibilité d'institutions flexibles qui soutiennent des voies d'action alternatives aux effets du changement climatique. • La coopération active facilite la prise de décisions complexe autour d'objectifs communs en rapport avec la gestion des risques climatiques. • Capacité à éclairer les décisions avec de nouvelles informations qui deviennent disponibles, à adopter de nouveaux outils ou intrants agricoles qui peuvent accroître la productivité et rendre les cultures plus résistantes aux effets des changements climatiques. Questions récurrentes : • Quels types de flexibilité et d'adaptabilité qui sont mis en évidence sur ce site de projet ? Comment ces capacités ont-elles été démontrées ? • Si une voie/stratégie/approche n'a pas fonctionné, en a-t-on essayé une autre ? Pourquoi ou qu'est-ce qui a motivé le changement ? Par qui ?

(suite)

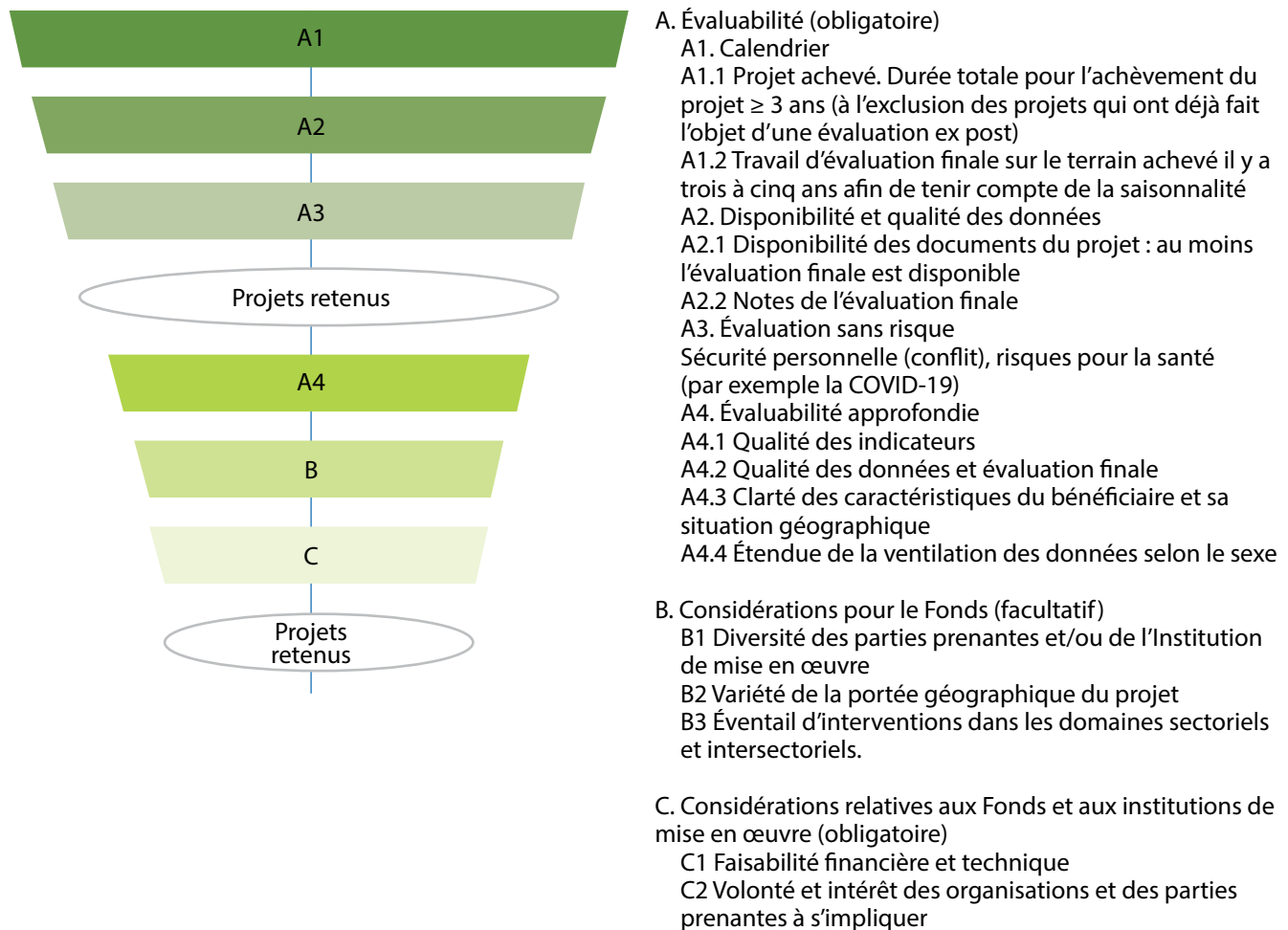
Thème général	Sous-thème	Description
	Interconnectivité/ boucles de rétroaction	Comment les résultats durables du projet en matière d'adaptation soutiennent les lignes de communication, l'accès à l'information ou les partenariats afin de répondre ou de s'adapter aux chocs ou aux facteurs de stress. Exemples : • Partenariats établis pour l'entretien des infrastructures majeures. • Les rapports du Système d'information et d'alerte rapide contenant des recommandations sont régulièrement diffusés aux producteurs, qui les utilisent pour étayer leurs décisions en matière de gestion de l'utilisation des terres. Questions récurrentes : • Quels types de communication et/ou de coordination ont été mis en place sur ce site de projet afin de maintenir les résultats ? • Les informations parviennent-elles à ceux qui en ont besoin pour répondre aux risques climatiques sur ce site de projet ? Est-ce que cela se fait d'une façon nouvelle ou différente à cause du projet ?

Annexe B. Critères de sélection pour les évaluations ex post des projets

Le Groupe de référence détermine les projets admissibles et sélectionne les candidats sur la base des critères présentés dans la figure 6. Le processus de sélection ou de présélection des projets pour l'évaluabilité ex post suit une structure en entonnoir avec trois types de critères :

- Critères A. Évaluabilité (obligatoire) : l'évaluabilité des éléments du projet est évaluée afin de mettre en exergue la disponibilité de données de qualité, en quantité suffisante et pertinente. D'autres considérations consistent à s'assurer que le moment est propice et à mener une évaluation afin de déterminer si le pays ou la région est considéré(e) comme sans danger pour le processus d'évaluation.
- Critères B. Représentativité du portefeuille (facultatif) : l'échantillonnage du portefeuille vise à illustrer la diversité multisectorielle et intersectorielle des interventions, autant que la diversité géographique et l'éventail des partenaires qui exécutent les projets et programmes financés par le Fonds pour l'adaptation. Parallèlement, il s'agira de rechercher les caractéristiques des projets susceptibles de se prêter à une évaluation ex post plus solide et de donner une vue d'ensemble plus juste des contributions du Fonds. Ces critères peuvent varier dans le temps selon les priorités fixées par le Conseil du Fonds pour l'adaptation.
- Critères C. Considérations relatives au Fonds et à l'Institution de mise en œuvre (obligatoires) : la faisabilité financière et technique de l'évaluation est jugée selon les caractéristiques des projets présélectionnés. Les institutions de mise en œuvre dont les projets sont retenus pour subir une évaluation ex post sont informées dans les trois mois qui suivent l'approbation de la sélection, afin de garantir leur engagement et leur soutien à la réussite de l'analyse ex post.

Figure 6. Critères de sélection pour les évaluations ex post



Les projets font l'objet d'une évaluation initiale selon des critères obligatoires de type A1 à A3. Ces critères englobent principalement des facteurs d'inclusion ou d'exclusion. Le résultat de cette évaluation initiale est une liste de projets retenus. La sélection finale des projets est définie par les avis des experts et informée par les critères A4, B et C1.

Ce processus aboutit à une liste de projets classés à l'aide d'une « échelle de feu » (vert : faisable pour une évaluation ex post ; jaune : potentiellement faisable, mais avec des préoccupations ; rouge : déconseillé pour une évaluation ex post). Voir l'exemple d'application des critères A4 à C1 présenté après le tableau 9.

Les institutions de mise en œuvre dont les projets sont classés comme verts (et parfois jaunes) sur l'échelle sont contactées afin d'évaluer leur volonté et leur intérêt à participer à l'évaluation ex post (critère C2). On trouvera dans le tableau 9 une description détaillée des critères de sélection des projets.

Tableau 9. Critères de sélection pour des évaluations complètes des évaluations ex post des projets

A. Évaluabilité (obligatoire)																																												
A1. Calendrier																																												
Critères	Description	Règle de décision																																										
A1.1. Projet achevé	Projet achevé ET Durée totale des projets ≥ 3 ans ET Le projet n’a pas encore été soumis à une évaluation ex post.	OUI/NON Inclusion : OUI Exclusion : NON																																										
A1.2. Date de l’évaluation finale :	Les travaux d’évaluation finale sur le terrain ont été menés jusqu’à terme, il y a trois à cinq ans afin de tenir compte de la saisonnalité. - Si l’information sur les dates de travail sur le terrain n’est pas disponible, il faut utiliser la date de soumission de l’évaluation finale. - Si l’information sur la date de l’évaluation finale n’est pas disponible, il faut utiliser la date de fin du projet.	OUI/NON Inclusion : OUI Exclusion : PAS DE																																										
A2. Disponibilité et qualité des données																																												
Critères	Description	Règle de décision																																										
A2.1. Disponibilité des documents du projet	Au moins le descriptif de projet et l’évaluation finale sont disponibles.	OUI/NON Inclusion : OUI Exclusion : PAS DE																																										
A2.2. Notations de l’évaluation finale	Notes : efficacité *, résultats du projet (évaluation globale du projet)*, suivi et évaluation (conception/mise en œuvre)*, viabilité** <table><tr><td>Notation*</td><td>TS</td><td>(6)</td><td>Notation**</td><td>L</td><td>(6)</td></tr><tr><td></td><td>S</td><td>(5)</td><td></td><td>ML</td><td>(4,5)</td></tr><tr><td></td><td>MS</td><td>(4)</td><td></td><td>MU</td><td>(3)</td></tr><tr><td></td><td>MU</td><td>(3)</td><td></td><td>U</td><td>(1,5)</td></tr><tr><td></td><td>U</td><td>(2)</td><td></td><td>NA/UA</td><td>(0)</td></tr><tr><td></td><td>HU</td><td>(1)</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>NA/UA</td><td>(0)</td><td></td><td></td><td></td></tr></table> Poids : - Efficacité (1) - Résultats du projet (1) - S-E à la conception (0,5) - Mise en œuvre du plan de suivi-évaluation (0,5) - Viabilité (1) Calcul : Note d’évaluation finale du projet A = (efficacité x 1) + (résultat du projet x 1) + (conception du S-E x 0,5) + (mise en œuvre des plans de S-E x 0,5) + (viabilité x 1).	Notation*	TS	(6)	Notation**	L	(6)		S	(5)		ML	(4,5)		MS	(4)		MU	(3)		MU	(3)		U	(1,5)		U	(2)		NA/UA	(0)		HU	(1)					NA/UA	(0)				Inclusion : Les 50 % de projets les mieux notés lors de l’évaluation finale. Exclusion : Les 50 % du dernier quintile. Si les notes ne sont pas disponibles : le projet est inclus et fera l’objet d’une évaluation plus approfondie au sens du critère A4.
Notation*	TS	(6)	Notation**	L	(6)																																							
	S	(5)		ML	(4,5)																																							
	MS	(4)		MU	(3)																																							
	MU	(3)		U	(1,5)																																							
	U	(2)		NA/UA	(0)																																							
	HU	(1)																																										
	NA/UA	(0)																																										

(suite)

A3. Évaluation sans risque			
Critères	Description	Règle de décision	
A3. Sûreté	Sécurité personnelle (conflit), risques pour la santé (par exemple la COVID-19)	OUI/NON	
	OUI : le pays où se déroule le projet n'est PAS fragile ou touché par un conflit. NON : le pays où se déroule le projet EST fragile ou touché par un conflit.	Inclusion : OUI Exclusion : NON	
A4. Évaluabilité approfondie			
Critères	Description	Règle de décision	
L'équipe chargée de l'évaluation doit attribuer une note sur la base i) de la description ci-dessous de chaque note et ii) de la comparaison du projet avec d'autres projets de la même catégorie. Calcul : note A4.1 + note A4.2 + note A4.3 + note A4.4		Inclusion : Les 50 % du premier quintile (somme la plus élevée des sous-critères A4). Exclusion : Les 50 % du dernier quintile.	
A4.1. Qualité des indicateurs	A4.1 Qualité des indicateurs	notation	numéro d'évaluation
	Des indicateurs de résultats (au moins quelques-uns) sont précisés. Les indicateurs sont SMART.	TS	6
		S	5
	Aucun indicateur de résultats. Les indicateurs des réalisations sont précisés. Les indicateurs sont SMART pour la plupart.	MS	4
		MU	3
	Aucun indicateur de résultats. Les indicateurs des réalisations sont précisés. Les indicateurs ne sont pas SMART pour la plupart.	U	2
		HU	1
Évaluation impossible.	UA	0	
A4.2. Qualité des données lors de l'évaluation finale	A4.2 Qualité des données et évaluation finale	risque	numéro d'évaluation
	Tous les indicateurs de résultats existent et ont été (pour la plupart) mesurés.	TS	6
		S	5
	Les indicateurs des réalisations existent et ont été (pour la plupart) mesurés.	MS	4
		MU	3
	Pas de données/données insuffisantes disponibles pour les résultats/réalisations.	U	2
		HU	1
Évaluation impossible.	UA	0	
A4.3. Clarté des caractéristiques et localisation des bénéficiaires	A4.3 Clarté des caractéristiques du bénéficiaire et sa situation géographique	risque	numéro d'évaluation
	Les données sur les bénéficiaires et sur leur localisation sont désagrégées et claires.	TS	6
		S	5
	Les données sur les bénéficiaires et sur leur localisation sont quelque peu désagrégées et claires.	MS	4
		MU	3
	Les données sur les bénéficiaires et sur leur localisation ne sont ni désagrégées ni claires.	U	2
		HU	1
Évaluation impossible.	UA	0	

(suite)

A4.4. Degré de ventilation des données sur le genre	A4.4 Étendue de la ventilation des données selon le sexe	risque	numéro d'évaluation
	Les données sont ventilées selon le sexe et/ou les réalisations/ résultats du projet sont différencié(e)s selon le sexe.	TS	6
		S	5
	Les données sont dans une certaine mesure ventilées selon le sexe.	MS	4
		MU	3
	Les données ne sont pas ventilées selon le sexe et/ou les réalisations/ résultats du projet ne sont pas différencié(e)s selon le sexe.	U	2
HU		1	
	Évaluation impossible.	UA	0

B. Représentativité du portefeuille	
Critères	Description
Les critères doivent être actualisés chaque année en fonction des considérations précisées.	
La note B est calculée comme suit : B1 + B2 + B3	
B1. Diversité des parties prenantes ou des institutions de mise en œuvre	Le Fonds recherche un portefeuille d'évaluations ex post de projets qui présente une représentation équitable de tous les types d'institutions de mise en œuvre (Institutions nationales de mise en œuvre — INM, Institutions régionales de mise en œuvre — IRM —, et Institutions multinationales de mise en œuvre — IMM), en accordant la priorité aux INM.
B2. Diversité géographique	Le Fonds recherche un portefeuille d'évaluations ex post de projets dans toutes les régions où ses projets sont exécutés.
B3. Diversité intersectorielle	Le Fonds cherche à constituer un portefeuille d'évaluations ex post de projets dans les différents secteurs où ces projets sont exécutés.
C. Considérations relatives au Fonds et à l'Institution de mise en œuvre	
Critères	Description
C1. Faisabilité financière et technique	Considérations relatives à l'évaluabilité du projet (nombre de résultats), compte tenu du temps et des ressources disponibles pour l'évaluation.
C2. Volonté et intérêt des parties prenantes à participer	Sur la base de la concertation avec les institutions de mise en œuvre après que la liste restreinte des projets a été établie.

Exemple d'application des critères A2.2 :

	Notations de l'évaluation finale											
N° d'identification du projet :	Résultats du projet (globaux)						Efficacité	Résultats du projet (globaux)	S-E à la conception	Mise en œuvre du S-E	Durabilité	Note pondérée
	Efficacité	S-E à la conception	Mise en œuvre du S-E	Impact	Durabilité		1	1	0,5	0,5	1	=SUMPRODUCT
Projet 1	S	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	5	-	-	-	-	5
Projet 2	MS	MS	S	S	ML	MU	4	4	5	5	3	16
Projet 3	S	S	S	S	MU	ML	5	5	5	5	4,5	19,5

Résultats :

- Le projet 3 se classe au-dessus du 50^e percentile parmi tous les projets figurant dans la liste, ce qui lui permet de passer à la prochaine étape de l'évaluation.
- Le projet 2 se classe en dessous du 50^e percentile parmi tous les projets figurant dans la liste et se trouve donc exclu.
- Malgré le fait que certaines notes ne figuraient pas dans le rapport d'évaluation final, le projet 1 n'est pas exclu, mais conservé dans la liste dans la perspective d'un examen plus approfondi au regard du critère A4.

Exemple d'application des critères A4 à C1

Projet	Critères A4				Critères B				C1 Faisabilité financière et technique	Convenable pour une évaluation ex post ?
	A4.2 Qualité des données lors de l'évaluation finale	A4.3 Clarté des caractéristiques des bénéficiaires et de leur localisation	A4.4 Données non prises en compte, ventilées selon le sexe	A4 classification totale	B1 Diversité des parties prenantes ou de l'Institution de mise en œuvre	B2 Diversité géographique	B3 Interventions sectorielles et intersectorielles	B classification totale		
Projet 1	MU	MS	MU	14	0	2	1	3	Oui	N° Mauvaise qualité des données (critères A4).
Projet 2	UA	S	S	17	0	0	0	0	Non	NON. Pas pertinent pour les priorités du Fonds et irréalisable (trop de résultats dans des secteurs différents).
Projet 3	MU	S	S	18	0	1	0	1	Oui	OUI. Mais pas pertinent par rapport aux priorités du Fonds (critères B).
Projet 4	S	S	S	19	0	0	0	0	Oui	OUI. Mais pas pertinent par rapport aux priorités du Fonds (critères B).
Projet 5	S	S	S	17	0	2	1	3	Oui	OUI
Projet 6	MS	MS	S	17	2	2	0	4	Non	Non. Irréalisable (trop de réalisations dans des secteurs différents).
Projet 7	S	MS	MU	16	1	2	1	4	Oui	OUI. Mais mauvaise qualité des données (critères A4).

Annexe C. Description des termes de référence pour les évaluations ex post

1. Contexte

- 1.1 Gouvernance du Fonds pour l'adaptation
- 1.2 Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation (Groupe de référence)
- 1.3 Contexte des évaluations ex post
- 1.4 Présentation générale du projet

2. Objet et portée de l'évaluation

- 2.1 Objectif de l'évaluation
- 2.2 Principales questions stratégiques
- 2.3 Portée du travail

3. Produits de l'évaluation

4. Approche et méthodes d'évaluation

- 4.1 Principes de l'évaluation
- 4.2 Cadre d'évaluation
- 4.3 Méthodes

5. Calendrier de l'évaluation

6. Compétences des évaluateurs

- 6.1 Conditions spécifiques pour l'entreprise, notamment la présence dans le pays et les langues requises
- 6.2 Conditions requises pour le chef/la cheffe d'équipe

Annexe A. Plan du rapport initial

Annexe B. Plan du rapport d'évaluation final

Annexe C. Plan du résumé de l'évaluation

Annexe D. Cadre d'évaluation

Annexe D. Grandes lignes du rapport initial sur les évaluations ex post du Groupe de référence

Table des matières

Liste des tableaux et des figures

Sigles et abréviations

Informations générales sur le projet

- Tableau récapitulatif du projet
- Récapitulatif de la justification du projet
- Récapitulatif de la stratégie du projet
 - Objectifs et composantes du projet
 - Effets escomptés du projet (y compris la contribution au cadre de résultats du Fonds pour l'adaptation)
 - Théorie du changement
 - Liste des notes de viabilité pertinentes

Objectif et champ d'application de l'évaluation

Conclusions basées sur le travail documentaire

- Évaluation de la viabilité
 - Analyse du contexte
 - Stratégie
 - Conditions qui favorisent la viabilité
 - Prise en charge de la parité des genres
- Analyse de la résilience
 - Caractéristiques de la résilience

Conception du travail de terrain

- Principales sources de données qui seront sélectionnées pour répondre à chaque question d'évaluation.
- Méthodes et outils à utiliser pour répondre à chaque question soulevée par l'évaluation et leurs limites.

- Approche d'échantillonnage, y compris la zone et la population à représenter, justification de la sélection et limites.
- Calendrier des principales phases de l'évaluation.

Stratégie d'analyse des données

- Risques et limites qui pourraient compromettre la fiabilité et la validité des résultats, et stratégies d'atténuation proposées pour chacun d'entre eux.
- Façon dont l'analyse des sexospécificités sera intégrée dans la conception de l'évaluation.

Annexes

- Matrice d'évaluation¹⁰
- Analyse des parties prenantes
- Liste des parties prenantes interrogées
- Cadre de résultats du projet
- Analyse de la qualité des données pour les résultats/réalisations des projets
- Liste des documents du projet et données de suivi-évaluation disponibles

10. Trouver une matrice d'évaluation indicative à l'annexe 2 du rapport initial de la Note d'orientation sur les évaluations ex post. Disponible en anglais à l'adresse : <https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2024/02/AFBEFC.318Add.6-02.13.24.pdf>

Annexe E. Grandes lignes du rapport sur les évaluations ex post

Table des matières

Liste des tableaux et des figures

Sigles et abréviations

Récapitulatif du rapport

Informations générales sur le projet

- Tableau récapitulatif du projet
- Résumé de la justification du projet
- Récapitulatif de la stratégie du projet
 - Objectifs et composantes du projet
 - Effets escomptés du projet (y compris la contribution au cadre de résultats du Fonds pour l'adaptation)
 - Théorie du changement
 - Liste des notes de viabilité pertinentes

Objectif et champ d'application de l'évaluation

- Processus d'évaluation
- Portée de l'évaluation

Méthodes et limites de l'évaluation

Constatations (sur la base du travail documentaire et du travail de terrain)

- Viabilité et notation de la viabilité
 - Site 1 : ...
 - Site 2 : ...
 - Site X : ...
- Résilience
- Effet
 - Effets des nouveaux projets
 - Effets du Fonds pour l'évaluation

Conclusions

Enseignements tirés et recommandations correspondantes

- Pour les institutions de mise en œuvre
- Pour le Fonds pour l'adaptation et les bailleurs de fonds
- Pour les projets conçus avec des composantes [domaine(s) technique(s) pertinent(s)]
- Pour l'amélioration du suivi et de l'évaluation afin de recueillir des données sur les résultats durables après l'achèvement des projets
- Pour le Groupe de référence, sur les méthodes

Annexes

- Liste des parties prenantes interrogées
- Cadre de résultats
- Analyse de la qualité des données pour les résultats/réalisations des projets
- Liste des documents consultés
- Matrice d'évaluation¹¹

11. Trouver une matrice d'évaluation indicative à l'annexe 2 du rapport initial d'évaluation. Disponible en anglais à l'adresse : <https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2024/02/AFBEFC.318Add.6-02.13.24.pdf>

Annexe F. Autres méthodes d'évaluation pour les évaluations ex post des projets

A. Évaluations des effets durables et émergents (méthodes mixtes)

Il s'agit d'une évaluation qui est axée essentiellement sur la viabilité à long terme des résultats et des effets au moins deux années après la fin d'une intervention (qui peut être un projet, une politique ou un groupe de projets ou de programmes) ou après la fin de l'implication des participants dans une intervention. Elle retrace aussi ce qui est ressorti des efforts déployés au niveau local pour pérenniser les résultats. L'évaluation des effets durables et émergents (SEIE) utilise des méthodes mixtes pour examiner dans quelle mesure les effets escomptés ont été maintenus, ainsi que tout effet nouveau apparu au fil du temps (positif ou négatif).

Ressources utiles :

✓ <https://www.betterevaluation.org/en/themes/SEIE>

B. Analyse des contributions (qualitative)

Elle évalue les questions causales et déduit la causalité dans les évaluations de programmes en situation réelle. Cette analyse propose une approche étape par étape pour aider les directeurs de service, les chercheurs et les responsables de l'élaboration des politiques à tirer des conclusions sur la contribution que leur programme a apportée (ou apporte) aux résultats. Elle réduit l'incertitude au sujet de la contribution de l'intervention aux résultats observés grâce à une meilleure compréhension des raisons pour lesquelles les résultats observés se sont produits (ou non) et des rôles de l'intervention, ainsi que d'autres facteurs internes et externes.

Ressources utiles :

✓ <https://www.betterevaluation.org/methods-approaches/approaches/contribution-analysis>

✓ <https://cgspace.cgiar.org/server/api/core/bitstreams/d66ebabd-e2a8-4844-9075-482708b1915b/content>

✓ <https://www.intrac.org/wpcms/wp-content/uploads/2017/01/Contribution-analysis.pdf>

C. Changements les plus importants (qualitatifs)

Il s'agit de recueillir et d'analyser des témoignages personnels sur le changement, puis de déterminer ceux qui sont les plus pertinents et pourquoi. Cette démarche comprend trois étapes élémentaires, à savoir :

- déterminer les types de témoignages à recueillir (par exemple, des témoignages sur les changements de pratiques, sur les résultats sanitaires ou sur l'autonomisation) ;
- recueillir les témoignages et déterminer ceux qui sont les plus pertinents ; et
- partager les témoignages, puis mener avec les parties prenantes et les contributeurs une réflexion sur les valeurs afin de tirer des enseignements sur ce qui est valorisé.

Ressources utiles :

✓ <https://www.betterevaluation.org/sites/default/files/most-significant-change.pdf>

D. Collecte des résultats (qualitative)

Recueil (« récolte ») des éléments factuels de ce qui a changé (« résultats »). Contrairement à certaines approches d'évaluation, elle ne mesure pas les progrès accomplis vers des objectifs ou résultats prédéterminés. Elle recueille plutôt des éléments factuels sur ce qui a changé et détermine ensuite, en remontant dans le temps, si une intervention a contribué à ces changements et dans quelle mesure. Le ou les résultats peuvent être positifs ou négatifs, intentionnels ou non intentionnels, directs ou indirects, mais le lien entre l'intervention et les résultats devrait être plausible.

Ressources utiles :

✓ <https://www.betterevaluation.org/methods-approaches/approaches/outcome-harvesting>

✓ <https://www.intrac.org/wpcms/wp-content/uploads/2017/01/Outcome-harvesting.pdf>

E. Analyse qualitative comparative (QCA)

L'analyse qualitative comparative (QCA) est un moyen d'analyser la contribution causale de conditions différentes (par exemple, les aspects d'une intervention et le contexte au sens large) à un résultat d'intérêt et la façon dont des facteurs différents contribuent à l'obtention d'un résultat donné. L'analyse qualitative comparative peut être utilisée avec des ensembles de données relativement petits, car il n'est pas nécessaire de disposer d'un nombre élevé de cas pour obtenir une signification statistique. Cependant, il est conseillé de disposer d'un nombre suffisant de cas couvrant toutes les configurations possibles de conditions causales, et pas uniquement des cas isolés.

L'analyse qualitative comparative commence par le recensement des configurations différentes des conditions associées à chaque cas d'un résultat observé. Celles-ci sont ensuite soumises à une procédure de simplification qui définit l'ensemble le plus simple de conditions pouvant expliquer tous les résultats observés, de même que leur absence.

Ressources utiles :

✓ <https://www.betterevaluation.org/methods-approaches/methods/qualitative-comparative-analysis>

F. Appariement sur le score de propension (quasi-expérimental)

L'équipe d'évaluation crée un groupe de contrôle artificiel en appariant chaque unité traitée avec une unité non traitée présentant des caractéristiques analogues. Grâce à ces appariements, l'équipe d'évaluation peut estimer les effets d'une intervention. L'appariement est une méthode utile dans l'analyse des données pour déterminer l'apport d'un programme ou d'un événement pour lequel il n'est pas possible, d'un point de vue éthique ou logistique, de procéder à une randomisation.

Ressources utiles :

✓ <https://www.statisticshowto.com/propensity-score-matching/>

✓ https://dimewiki.worldbank.org/Propensity_Score_Matching#:~:text=Propensity%20score%20matching%20%28PSM%29%20is%20a%20quasi-experimental%20method,researcher%20can%20estimate%20the%20impact%20of%20an%20intervention

Annexe G. Méthodes et outils pour l'évaluation ex post (liste non exhaustive)

Tableau 10. Méthodes et outils pour l'évaluation ex post (non exhaustifs)

Méthode	Description	Considérations supplémentaires
Méthodes qualitatives		
<i>Entretiens semi-directifs</i>	Entretiens menés selon une approche semi-structurée à l'aide d'un guide d'entretien flexible recelant un nombre limité de questions prédéfinies. Cette méthode permet de garantir que l'entretien reste axé sur les éléments ou sur les résultats du projet qui présentent un intérêt, tout en donnant aux participants la possibilité d'introduire et de débattre des sujets jugés pertinents. En fonction de la personne interrogée, cet outil peut être utilisé dans le cadre d'<i>entretiens de groupe</i>, d'<i>entretiens communautaires</i>, de <i>discussions dirigées de groupes</i>, ou d'<i>entretiens avec des informateurs clés</i>.	Facile à réaliser, cette méthode permet d'obtenir des données qualitatives intéressantes sur tous les types de sujets. Peut être appliquée aussi bien en ligne qu'en personne.
<i>Observations directes</i>	L'équipe d'évaluation se rend sur les sites du projet, observe et recense les atouts et les activités liés aux interventions du projet.	Les critères devant présider aux visites de terrain devraient être établis avant la mission. Les éléments factuels devraient être correctement consignés (par exemple, sous la forme de rapports, de vidéos ou de photos).
<i>Cartographie des ressources et des réseaux sociaux</i>	Cartographie. Connaître la perception que la communauté a des ressources naturelles qui se trouvent dans la communauté et de la façon dont ces ressources sont utilisées. La cartographie peut être utilisée comme base pour échanger sur la façon dont un projet a contribué à des changements dans le système. Les types les plus courants sont les cartes institutionnelles (diagrammes de Venn, cartes des activités quotidiennes et cartes des ressources). Diagrammes saisonniers ou calendriers saisonniers. Ils montrent les principaux changements et les relations qui affectent un ménage, une communauté ou une région au cours d'une année. Ces diagrammes peuvent servir de base pour analyser l'évolution de cette saisonnalité au cours des années qui ont suivi la clôture du projet, par exemple du fait des changements climatiques, des activités du projet ou d'autres facteurs. Transects et promenades d'étude. Ils sont utilisés pour exposer la configuration physique et évaluer les problèmes d'une zone, tels que ceux liés à l'agriculture ou à la gestion de l'eau. Ex post, ils facilitent les échanges sur les évolutions qui sont apparues au fil des ans, en les reliant au projet d'origine. Calendriers. Reconstituer les principaux événements (y compris les chocs climatiques), les décisions et les changements au fil du temps. Les calendriers permettent de savoir quand et de quelle façon les avantages en matière d'adaptation sont apparus, ont évolué ou ont diminué après l'achèvement du projet. Ils peuvent aussi révéler quand d'autres projets ou acteurs externes ont commencé à intervenir dans la même zone, ce qui aide les évaluateurs à faire la distinction entre les effets du projet original et ceux des initiatives ultérieures.	Fournit une bonne base pour les discussions dirigées de groupe et la réflexion sur les changements intervenus depuis la clôture du projet.

(suite)

Méthode	Description	Considérations supplémentaires
Méthodes qualitatives		
<i>Classements et matrices</i>	Sont utilisés pour déterminer les perceptions à l'égard des activités les plus ou les moins soutenues, ainsi que des effets inattendus, et pour animer le débat sur les raisons de ces résultats.	
<i>Changement le plus important/ Narration historique</i>	Il s'agit de recueillir et d'analyser des témoignages personnels sur le changement, puis de déterminer ceux qui sont les plus pertinents et pourquoi. Après avoir répertorié ces changements, les personnes sélectionnées présentent leurs témoignages et participent à des débats approfondis afin d'évaluer leur importance.	Le contenu fournit souvent des informations précieuses, mais peut receler des éléments subjectifs, surtout si ce sont des agents externes qui sélectionnent les changements importants.
<i>Études de cas</i>	Évaluation approfondie d'un nombre limité d'observations, par exemple, certains sites de défense côtière ou certaines communautés ayant bénéficié d'un système d'alerte précoce. Les techniques décrites ci-dessus (par exemple, les discussions dirigées de groupe, les entretiens individuels) peuvent faire partie d'une étude de cas.	Il est nécessaire de définir des critères de sélection des cas, par exemple en incluant un mélange de cas favorables et problématiques fondé sur des paramètres préétablis.
Méthodes quantitatives		
<i>Enquêtes quantitatives</i>	Les entretiens sont menés par des agentes et agents recenseurs sur la base d'un questionnaire rédigé et codifié au préalable. Ce questionnaire est élaboré pendant la phase de conception du travail sur le terrain ou après que le travail qualitatif sur le terrain a permis d'affiner les conclusions sur la probabilité de viabilité. Le nombre de personnes interrogées sera influencé par des facteurs tels que la nécessité de garantir la rigueur statistique (représentativité, intervalle de confiance, etc.) et le temps/budget disponible. Quelque 10 % de personnes supplémentaires interrogées (par exemple, les bénéficiaires, les ménages) sont ajoutées à tout échantillon afin de tenir compte des personnes qui ont déménagé depuis la clôture du projet ou des autres personnes qui ne sont pas disponibles. Les agentes et agents recenseurs doivent être formés et, dans l'idéal, des tablettes sont utilisées pour réduire autant que possible la procédure de nettoyage des données.	Il faut prévoir du temps pour établir un cadre d'échantillonnage, ainsi que pour préparer et prétester les instruments d'enquête et pour former les agentes et agents recenseurs.
<i>Méthodes géospatiales</i>	Les images aériennes ou satellitaires peuvent être utilisées pour analyser les changements dans le système humain-naturel et la viabilité de ces changements dans la zone du projet. Les données du système d'information géographique (SIG) utilisées seront adaptées à chaque cas et dépendront des résultats spécifiques visés par le projet sur le plan de l'adaptation. Les données relatives aux changements observés au niveau du site du projet peuvent aider à choisir les sites, à valider les résultats présentés dans l'évaluation finale et à préparer le travail de terrain. L'équipe d'évaluation peut collecter des données connexes sur le terrain, par exemple en utilisant ses smartphones pour recueillir des données de géolocalisation, ce qui permettra ensuite de procéder à une analyse SIG après la mission.	Particulièrement utiles pour cartographier et analyser les modifications dans l'utilisation des sols et les problèmes environnementaux, tels que les effets liés au climat (inondations, glissements de terrain, etc.). Cela peut également s'avérer utile lors du processus de choix des sites et des échantillons.

(suite)

Méthode	Description	Considérations supplémentaires
Intelligence artificielle		
IA	La terminologie utilisée dans le domaine de l'intelligence artificielle est complexe en raison de la diversité des méthodes et des approches utilisées. L'intelligence artificielle (IA) peut être utilisée comme méthode quantitative, en particulier lorsqu'elle sert à analyser de grands ensembles de données, à identifier des modèles et à faire des prévisions sur la base de données numériques ou structurées. Par exemple, les techniques d'intelligence artificielle telles que l'apprentissage automatique, la modélisation prédictive et le traitement du langage naturel s'appuient généralement sur des méthodes statistiques et informatiques pour traiter et analyser des données quantitatives. L'intelligence artificielle peut également être utilisée dans l'analyse de données qualitatives lorsqu'elle est appliquée à l'exploration de données non structurées telles que du texte, de l'audio ou des images. Par exemple, l'intelligence artificielle peut aider à l'analyse des sentiments, à l'analyse de contenu ou à l'analyse thématique de données qualitatives en traitant des données textuelles ou vocales et en répertoriant des modèles ou des thèmes.	Il existe un besoin important de supervision et de validation humaines lorsque l'on envisage d'utiliser l'intelligence artificielle dans des évaluations. Le jugement humain reste déterminant pour le contexte et la causalité.